

No.	Thème	21 <sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023	Références	Date-butoir	Avancée
		<b>Vendredi 25 août 2023 – Ouverture technique de l'Assemblée générale Réunion en ligne 12h00 – 14h00 (heure de Paris, CEST) / 20h00 – 22h00 (heure de Sydney, AEST)</b>			
	<b>Arrivée des participants</b>	Les participants en ligne rejoignent la réunion via Zoom.			
<b>1</b>	<b>Ouverture officielle de l'Assemblée générale</b>	<p>Gaia Jungeblodt, directrice du Secrétariat international de l'ICOMOS, procède à une annonce technique.</p> <p>Gaia Jungeblodt passe la parole à Toshiyuki Kono, membre du Comité des élections. Il explique le mécanisme de votes pour les votes durant la session et les votes sur les plateformes en ligne.</p> <p>Les points 2-1 à 2-5 et 2-10 de l'ordre du jour seront votés à main levée en personne ou dans le chat de Zoom pour les participants en ligne, en ne comptant que les votes contre et les abstentions.</p> <p>Les points 4-5 et 5 de l'ordre du jour seront votés par bulletin secret sur les plateformes de vote sécurisé Euro-Vote.</p>			
1-1	Mot de bienvenue par le Président de l'ICOMOS	<p>Gaia Jungeblodt passe la parole à Teresa Patricio, Présidente de l'ICOMOS.</p> <p>Teresa Patricio ouvre officiellement la 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS et souhaite la bienvenue aux participants.</p> <p>Elle rappelle qu'il s'agit d'une ouverture technique en ligne, et que l'Assemblée générale procédera ensuite depuis Sydney, Australie à partir du 31 août jusqu'au 8 septembre 2023.</p> <p>Elle renouvelle ses remerciements aux participants, et à tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour faire que ces réunions soient un succès.</p>			
<b>2</b>	<b>Organisation des sessions</b>				
2-1	Confirmation des membres du Comité des élections  <i>(Résolution 21GA 2023/1 Confirmation des membres du Comité des élections – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Notant</b> que le Comité des élections travaille déjà avec le Secrétariat international avant l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et les procédures de vote en ligne ;</p> <p><b>Tenant compte</b> de la nomination par l'Assemblée générale annuelle 2022 de l'ICOMOS, lors de sa réunion d'octobre 2022, sur proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/Présidente d'ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI) en tant que Chefs scrutateurs conjoints pour la 21<sup>e</sup> Assemblée générale, afin de permettre ce travail en amont</p>	Règl. int. Art. 42 & 46		

		<p><b>Constatant</b> la nécessité d'un scrutateur supplémentaire, présent à Sydney, pour soutenir les scrutateurs principaux conjoints ;</p> <p><b>Confirme</b> la nomination des membres du Comité des élections comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Chefs scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)</li> <li>– Assistants scrutateurs : Toshiyuki Kono (ICOMOS Japan/ICLAFI), Jean-Paul Lawson (Bénin), Verónica Heras (Equateur) and Gai Jorayev (ICOMOS Royaume-Uni).</li> </ul> <p>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale adopte la résolution à la majorité simple et les personnes nommées sont invitées à prendre leurs fonctions.</p>			
2-2	<p>Présence et quorum : présentation du rapport du Comité de vérification des pouvoirs</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/2 Adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i></p>	<p>Teresa Patricio présente le rapport du Comité de vérification des pouvoirs au nom de ses membres, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ulrike Herbig (Austria) – présidente</li> <li>– Alice Biada (Cameroun)</li> <li>– Luis Enrique Flores Bravo (Pérou)</li> <li>– Yeo Kang Shua (Singapour)</li> <li>– Pamela Jerome (ex-officio, Trésorière de l'ICOMOS)</li> </ul> <p>Quelques cas particuliers de Comités nationaux concernant le paiement des cotisations et la capacité subséquente de voter pour leurs membres sont évoqués : ICOMOS Belgique, ICOMOS Colombie, ICOMOS Costa Rica, ICOMOS Estonie, ICOMOS Grèce, ICOMOS Malaisie, ICOMOS Pakistan, ICOMOS Russie, ICOMOS Thaïlande, ICOMOS Tunisie et ICOMOS Ukraine ont connu des retards dans le paiement des cotisations mais ont régularisé la situation et pourront donc voter. ICOMOS Chypre n'a pas été autorisé à voter après plusieurs rappels restés sans réponse. <a href="#">Voir le rapport complet dans les documents de travail de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale.</a></p> <p>Teresa Patricio rappelle les recommandations du Comité de vérification des pouvoirs, qui demande instamment aux Comités nationaux de s'acquitter de leurs obligations financières dans les délais impartis afin de garantir l'intégrité du processus de vote. Les Vice-présidents régionaux sont vivement encouragés à prendre contact avec les Comités de leur région afin de s'assurer que les comités nationaux envoient leur liste de vote et paient les cotisations à temps.</p> <p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Notant</b> que l'article 9-c des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des membres votants présents ou représentés par au moins un tiers des Comités nationaux – soit 35 ;</p> <p><b>Considérant</b> le rapport du Comité de vérification des pouvoirs ;</p> <p><b>Prend note que :</b></p>	Statuts art 9a & c, Régl. int. art 36 & 37		

		<ul style="list-style-type: none"> <li>– au 31 décembre 2022, il y avait 1 160 membres votants provenant de 104 Comités nationaux et 66 membres de pays ou territoires sans Comités nationaux ; pour un total de 1 226 ;</li> <li>– ce 25 août, il y a 943 membres votants désignés représentant 66 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et leurs procurations ; et 56 membres individuels de pays sans Comité national, soit un total de 999 ;</li> <li>– la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouter 10 adresses email pour couvrir les erreurs à ce qui précède ; portant le nombre total de membres votants possibles à 1009 ;</li> </ul> <p><b>Adopte</b> le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 9-c des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.</p> <p>Aucune objection ni abstention n'a été soulevée. La 21<sup>e</sup> Assemblée générale adopte la résolution à la majorité simple.</p>			
2-3	Adoption des procès-verbaux de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale annuelle de 2022  <i>(Résolution 21GA 2023/3 Adoption des procès-verbaux de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale annuelle de 2022 – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte</b> les procès-verbaux de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale annuelle de 2022 tenues en octobre 2022 par majorité simple.</p>	Règl. int. Art 35		
2-4	Adoption du rapport du Comité des candidatures  <i>(Résolution 21GA 2023/4 Adoption du rapport du Comité des candidatures – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i>	<p>Teresa Patricio invite Mario Santana Quintero, président du Comité des candidatures, à présenter le rapport du Comité des candidatures. <a href="#">Voir le rapport complet dans les documents de travail de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale.</a></p> <p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS adopte</b> le rapport du Comité des candidatures, selon lequel les candidats suivants sont éligibles par l'Assemblée générale pour les postes mentionnés :</p> <p><b>Pour le poste de Président :</b> Teresa Patricio (Belgique)</p> <p><b>Pour le poste de Secrétaire général :</b> Faïka Béjaoui (Tunisie) Jurn Buisman (Pays-Bas)</p> <p><b>Pour le poste de Trésorier :</b></p>	Règl. int. Art 45		

		<p>Cyrril von Planta (Autriche)  <b>Pour les postes de Vice-Présidents :</b>                  Riin Alatalu (Estonie)                  Leonardo Castriota (Brésil)                  Chilangwa Chaiwa (Zambie)                  HRH Dana Firas (Jordanie)                  Zeynep Gül Ünal (Turquie)                  Bo Jiang (Chine)                  Susan McIntyre-Tamwoy (Australie)</p> <p><b>Pour le Conseil d'administration :</b>                  Olufemi Adetunji (Nigeria)                  Saúl Alcántara Onofre (Mexique)                  Antoine Bruguerolle (France)                  Adriana Careaga (Uruguay)                  Doo-Won Cho (Corée)                  Andreas Georgopoulos (Grèce)                  Siame Ishac (Liban)                  Marianne Knutsen (Norvège)                  Celia Martínez Yañez (Espagne)                  Eran Mordohovich (Israël)                  Takeyuki Okubo (Japon)                  Mariana Pereira (Portugal)                  Nupur Prothi (Inde)                  Monica Rhodes (États-Unis)                  Grainne Shaffrey (Irlande)</p> <p>Aucune objection ni abstention n'a été soulevée. La 21<sup>e</sup> Assemblée générale adopte la résolution à la majorité simple.</p>			
2-5	<p>Election du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/5 Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS élit</b> en tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Président</b> de l'Assemblée générale : Tracy Ireland (Australie ICOMOS) ;</li> <li>– <b>Vice-Présidents</b> de l'Assemblée générale : Ar Tiong Kian Boon (ICOMOS Malaisie) ; Luna Rajab (ICOMOS Syrie) ; et Bély Hermann Niangao (ICOMOS Burkina Faso).</li> <li>– <b>Secrétaire général</b> de l'Assemblée générale : Mario Santana Quintero (ICOMOS Canada) ;</li> <li>– <b>Rapporteurs</b> de l'Assemblée générale : Marianne Lehtimäki (ICOMOS Finlande) et Délie Ronsin-Quéchon (Secrétariat international de l'ICOMOS).</li> </ul> <p>Aucune objection ni abstention n'a été soulevée. La 21<sup>e</sup> Assemblée générale adopte la résolution à la majorité simple et les personnes nommées sont invitées à prendre leurs fonctions.</p>	Statuts art 9b		
2-6	Présentation des candidats pour l'élection des 20	Teresa Patricio passe le relais à Tracy Ireland, présidente de la 21 <sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS.			

	membres du Conseil d'administration pour le mandat 2023-2026	<p>Tracy Ireland invite Mario Santana Quintero à diriger la session de présentation, en tant que président du Comité des candidatures. Il rappelle aux candidats de ne pas dépasser la limite de temps imparti, et aux participants que leurs vidéos sous-titrées sont disponibles sur le site web de l'ICOMOS.</p> <p>Au cours de la session, chaque candidat a brièvement présenté son expérience, ses compétences et sa vision de l'avenir de l'organisation. Pour les candidats qui n'ont pas pu assister à la session, leur présentation vidéo préenregistrée a été diffusée.</p> <p>Mario Santana Quintero remercie les candidats pour leurs présentations et rappelle que la plateforme de vote 1 sera ouverte 24 heures du 29 août à midi au 30 août à midi, heure de Sydney (AEST). Le premier tour du processus de vote concerne l'élection des 20 membres du Conseil d'administration (les candidats obtenant le plus grand nombre de votes sont élus). Les résultats seront annoncés le soir du 30 août via la newsletter "Info aux membres" et lors de la séance plénière du 8 septembre (point à l'ordre du jour 6-1).</p>			
	<b>Ajournement de l'ouverture technique en ligne de l'Assemblée générale</b>	Tracy Ireland remercie les membres de leur présence, se réjouit de les retrouver à Sydney et en ligne, puis ajourne la séance jusqu'au lundi 4 septembre.			
		<p><b>Lundi 4 septembre 2023</b>  <b>Session plénière 1 de l'Assemblée générale</b>  <b>Sydney, Australie et en ligne</b>  <b>9h – 12h30 (heure de Sydney, AEST) / 1h – 4h30 (heure de Paris, CEST)</b></p>			
1	<b>Organisation des sessions</b>	<p>Gaia Jungeblodt, directrice du Secrétariat international de l'ICOMOS, procède à une annonce technique.</p> <p>Gaia Jungeblodt passe la parole à Mona O'Rourke, présidente du Comité des élections. Elle explique le mécanisme de votes pour les votes durant la session et les votes sur les plateformes en ligne.</p> <p>Le point 2-10 de l'ordre du jour sera voté à main levée en personne ou dans le chat de Zoom pour les participants en ligne, en ne comptant que les votes contre et les abstentions.</p> <p>Les points 4-5 et 5 de l'ordre du jour seront votés par bulletin secret sur les plateformes de vote sécurisé Euro-Vote.</p> <p>Tracy Ireland prend le relais en tant que Présidente de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS.</p>			
1-2	Discours de bienvenue par la Présidente de l'ICOMOS	Tracy Ireland présente Teresa Patricio, présidente de l'ICOMOS. Teresa Patricio s'adresse à l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux participants présents en personne et en ligne.			
1-3	Allocution par le Président de la 20 <sup>e</sup> Assemblée générale – Prof. Toshiyuki Kono	Tracy Ireland présente Toshiyuki Kono, Président de la 20 <sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS. Toshiyuki Kono s'adresse à l'Assemblée générale.			
1-4	In memoriam – Commémoration	Tracy Ireland rend hommage aux membres de l'ICOMOS qui nous ont quitté depuis octobre 2022 et demande aux participants de les honorer par une minute de silence :			

		Giovanni CARBONARA (Italie) Majja KAIRAMO (Finlande) Giorgio MACCHI (Italie) Sebastian PANIZA PAREDES (Panama) Mingkang TONG (Chine)			
<b>2</b>	<b>Organisation des sessions</b>				
2-10	Adoption de l'ordre du jour <i>(Résolution 21GA 2023/6 Adoption de l'ordre du jour – votée en session in-situ/virtuel à main levée)</i>	<b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS <u>adopte</u></b> son ordre du jour par majorité simple.	Statuts art 9d Règl. Int. art 32		
<b>3</b>	<b>Allocutions officielles</b>	Toutes les allocutions officielles sont enregistrées et disponibles pour référence future <a href="#">sur ce lien</a> (également disponibles en <a href="#">anglais</a> et en <a href="#">espagnol</a> ).			
3-1	Gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud – Son Excellence, L'honorable Margaret Beazley AC KC	Tracy Ireland présente Son Excellence, L'honorable Margaret Beazley AC KC, Gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.  Son Excellence, L'honorable Margaret Beazley AC KC fait une déclaration officielle à la 21 <sup>e</sup> Assemblée générale.			
3-2	Présidente d'Australie ICOMOS – Prof. Tracy Ireland	Tracy Ireland fait une déclaration officielle à la 21 <sup>e</sup> Assemblée générale en tant que Présidente d'Australie ICOMOS.			
3-3	Coordinateur de l'Assemblée générale 2023 – Prof. Richard Mackay AM	Tracy Ireland présente Richard Mackay AM, Coordinateur de l'Assemblée générale 2023.  Richard Mackay AM fait une déclaration officielle à la 21 <sup>e</sup> Assemblée générale.			
3-4	Directrice générale de Placemaking New South Wales – Mme Anita Mitchell	Tracy Ireland présente Mme Anita Mitchell, Directrice générale de Placemaking New South Wales.  Mme Anita Mitchell fait une déclaration officielle à la 21 <sup>e</sup> Assemblée générale.			
<b>4</b>	<b>Rapports sur le triennat 2020 – 2023 et adoption des comptes annuels</b> (toutes les résolutions du point 4 seront votées sur la plateforme de vote en ligne Eurovote)				
4-1	Rapport de la Présidente de l'ICOMOS	Tracy Ireland présente Teresa Patricio, Présidente de l'ICOMOS.  Teresa Patricio présente les objectifs et le travail du Conseil d'Administration de l'ICOMOS et les remercie pour leur engagement et leur dévouement. Elle remercie la Directrice générale et le Secrétariat international pour les résultats extraordinaires obtenus et le soutien apporté à tous les Comités. Elle	Statuts art 9d1		

		<p>remercie les Unités du patrimoine mondial de l'ICOMOS et les membres du Panel du patrimoine mondial de l'ICOMOS pour leur travail exceptionnel.</p> <p><a href="#">Voir le rapport complet dans documents de travail de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale.</a></p> <p>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale prend note du rapport de la Présidente de l'ICOMOS.</p>			
4-2	Rapport du Secrétaire général de l'ICOMOS sur la mise en œuvre des résolutions de la 20 <sup>e</sup> Assemblée générale	<p>Tracy Ireland présente Mario Santa Quintero, Secrétaire général de l'ICOMOS.</p> <p>Mario Santana Quintero fait le point sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée générale annuelle de 2022 (Bangkok) ;</li> <li>- Les décisions du Conseil d'administration en cours ou mises en œuvre au cours de l'année écoulée ;</li> <li>- Une vue d'ensemble des activités du Secrétaire général au cours des trois dernières années.</li> </ul> <p><a href="#">Voir le rapport complet dans les documents de travail de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale.</a></p> <p>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général de l'ICOMOS.</p>	Règl. Int. art 57		
4-3	Rapport de la Trésorière de l'ICOMOS	<p>Tracy Ireland présente Pamela Jerome, trésorière de l'ICOMOS.</p> <p>Pamela Jerome rend compte de ses trois dernières années de mandat (2020-2023). Elle présente les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes et le budget prévisionnel pour le triennat 2023-2026.</p> <p>L'exercice 2022 se solde par un excédent de 146 128 €, contre un déficit de 28 398 € en 2021. Après deux années impactées par la pandémie, qui a entraîné un ralentissement général de l'activité, 2022 a été une année de reprise, avec une croissance parallèle des recettes et des dépenses.</p> <p>Pour 2023, l'inflation dans le monde, et particulièrement en France où est basé l'ICOMOS, est l'un des facteurs clés en termes financiers. C'est principalement par le développement de projets internationaux et d'activités de conseil que l'ICOMOS pourra faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement.</p> <p>Compte tenu des incertitudes actuelles, seul le projet de budget 2024 est présenté dans sa forme détaillée. Il sera affiné avant d'être présenté au Conseil d'administration de l'ICOMOS.</p> <p><a href="#">Voir le rapport complet dans les documents de travail de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale.</a></p> <p>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale prend note du rapport de la Trésorière de l'ICOMOS.</p>	Statuts art 9d1		

<p>4-4</p>	<p>Questions &amp; Réponses sur les rapports statutaires</p>	<p>Patricia O'Donnell, présidente du Comité scientifique international sur les paysages culturels (ICOMOS-IFLA ISCCL), prend la parole.</p> <p>En 2014, elle a posé la question de la création d'un fonds de dotation pour assurer l'avenir à long terme de l'ICOMOS. Elle explique que la réponse à l'époque a abouti à la création du Fonds Raymond Lemaire et à la campagne de collecte de fonds Giving Day, que le rapport de Pamela Jerome a abordé. Mais les résultats sont restés quelque peu en marge des objectifs financiers de l'ICOMOS, fluctuant entre légèrement en dessous et au-dessus de ses objectifs. Neuf ans plus tard, il lui semble que l'ICOMOS reste dans la même situation et se pose la même question : où est le fonds de dotation envisagé par l'ICOMOS ? Elle mentionne que les défis de la création de fonds de dotation en France étaient évidents à l'époque, soulignant une disparité dans les traditions philanthropiques par rapport aux Etats-Unis. Mais de nouvelles opportunités émergent pour les membres de l'ICOMOS, avec une communauté de soutien capable d'améliorer la stabilité financière à long terme de l'organisation.</p> <p>Pamela Jerome, trésorière de l'ICOMOS, explique que les motivations derrière la philanthropie et les contributions monétaires diffèrent considérablement en dehors des Etats-Unis, où les incitations fiscales et les avantages accompagnent les dons de charité. Elle convient que l'établissement d'un fonds de dotation, bien que complexe en raison des contraintes juridiques françaises, devrait être un effort collectif pour assurer l'avenir de l'ICOMOS, chacun contribuant au mieux de ses capacités.</p> <p>Marie-Laure Lavenir, directrice générale de l'ICOMOS, ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'incitations fiscales, mais aussi de la psychologie et de la mentalité des individus. Elle cite l'exemple d'une autre organisation qui a créé un fonds de dotation pour se rendre compte, après quelques années, qu'elle n'avait pas atteint les objectifs de collecte de fonds escomptés. Les dépenses opérationnelles liées à la gestion d'un fonds, y compris les honoraires des auditeurs et les coûts administratifs, peuvent dépasser les revenus financiers générés par le fonds. Cette situation met en évidence la complexité de la détermination de l'endroit où établir le fonds, de la manière de le gérer et de veiller à ce qu'il reçoive des contributions suffisamment importantes pour justifier son existence.</p> <p>Gabriel Caballero, point focal du Groupe de travail international de l'ICOMOS sur les Objectifs de développement durable (SDGWG), prend la parole.</p> <p>Il mentionne le besoin de continuité dans l'engagement des membres de l'ICOMOS qui se sont retirés de certaines fonctions au sein des organes de l'ICOMOS. Par exemple, si nous considérons l'ancien Conseil d'administration, combien d'entre eux contribuent encore de leur temps et aux activités, comment peuvent-ils soutenir durablement les professionnels émergents ? Il devrait y avoir un processus de croissance, comme un flux à double sens entre les anciens et les nouveaux pour le rendre durable.</p> <p>Ensuite, concernant le financement, il demande si les adhésions institutionnelles ont été considérées comme une source viable de revenus durables afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard des cotisations des particuliers. Le rôle et les caractéristiques d'un membre institutionnel devraient peut-être être définis.</p>			
------------	--	--	--	--	--

		<p>Enfin, il demande si les catégories de cotisations existantes de l'ICOMOS pour les différents pays sont suffisantes, et s'il devrait y avoir un système de compensation équitable pour les experts.</p> <p>Pamela Jerome précise que la réglementation française relative aux organisations non gouvernementales stipule que tous les fonds reçus doivent être dépensés. En outre, elle interdit toute rémunération des membres du Conseil d'administration. Le Secrétariat international étant basé en France, il est soumis à cette réglementation.</p> <p>Mario Santana Quintero, secrétaire général de l'ICOMOS, souligne que les cotisations des membres constituent un élément crucial des revenus de l'organisation. Par conséquent, les Comités nationaux doivent s'efforcer de valoriser l'adhésion en mettant l'accent sur les avantages du réseau, les opportunités professionnelles et académiques qu'il offre et le potentiel des contributions.</p> <p>Bjorn Stenvers, président d'ICOMOS Pays-Bas, prend la parole pour faire suite à la remarque de Marie-Laure Lavenir concernant la dotation de l'ICOM. En tant qu'ancien directeur du fonds de dotation de l'ICOM, il a été responsable de la création puis de la suppression du fonds de dotation en raison de l'environnement réglementaire strict en France. Des efforts ont été faits pour explorer d'autres options aux Pays-Bas et en Suisse, mais l'ICOM est situé en France et le cadre juridique français reste une contrainte importante. La stratégie actuelle est de collecter des fonds dans chaque pays respectif et d'y conserver les fonds.</p> <p>Ishanlosen Odiaua, présidente du Conseil consultatif de l'ICOMOS, prend la parole. Elle informe que le Conseil d'administration de l'ICOMOS a récemment approuvé une stratégie de réduction des émissions de carbone pour l'ICOMOS, et que des efforts sont en cours pour assurer le développement d'une boîte à outils correspondante qui aidera les Comités nationaux à mettre en œuvre efficacement cette stratégie au fil du temps. Elle mentionne que la question de la durabilité financière a également été soulevée lors de la réunion du Conseil consultatif. L'objectif est de trouver un modèle durable qui non seulement maintienne la viabilité de l'organisation mais la rende également attrayante pour les professionnels du patrimoine.</p> <p>Pamela Jerome souligne le choix délibéré de l'ICOMOS de rester une ONG alors qu'elle aurait pu facilement adopter la structure d'une organisation intergouvernementale. Elle ajoute que, même s'il serait souhaitable que l'ICOMOS fournisse une compensation ou un financement à ses membres, de telles considérations ne font pas partie du mandat de l'organisation. Son mandat est ancré dans le fait d'être une organisation bénévole de professionnels qui reste libre de toute influence gouvernementale externe, et ce principe est fondamental pour son identité. Elle pense qu'il est remarquable que près de 11 000 personnes se portent volontaires pour soutenir la mission de l'organisation, ajoutant que pour certains - y compris les membres du Conseil d'administration - cet engagement a un coût personnel important.</p> <p>Kenneth Tua, vice-président d'ICOMOS Philippines, prend la parole. Il mentionne le modèle opérationnel d'ICOMOS Philippines, qui a une politique d'incitation pour les bénévoles visant à stimuler la participation, avec un objectif d'engager 50% de leurs membres dans des contributions actives. Dans le cadre de cette</p>			
--	--	--	--	--	--

		<p>initiative, les membres qui participent activement reçoivent des réductions sur la structure des frais initiaux, ce qui en fait un arrangement mutuellement bénéfique.</p> <p>Pamela Jerome évoque l'idée de créer un fonds destiné à apporter une aide financière aux Comités nationaux confrontés à des difficultés économiques pour payer leurs cotisations, mais souligne qu'une telle entreprise nécessiterait le soutien collectif de tous les comités nationaux.</p> <p>Mario Santana Quintero souligne l'absence de proposition de budget : il est difficile de s'engager dans la collecte de fonds sans un plan budgétaire complet pour faciliter la création d'un tel fonds.</p>			
4-5	<p>Approbation des comptes 2022 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et de la Trésorière</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/7  Approbation des comptes 2022 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et de la Trésorière – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Approuve</b> les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier ;  <b>Approuve également</b> les comptes de l'année 2022 et accorde le quitus au Conseil d'administration et au Trésorier.</p>	Statuts art 9d2		
<b>5</b>	<b>Résolutions</b> (toutes les résolutions du point 5 seront votées sur la plateforme de vote en ligne Eurovote)				
5-1	Rapport du Comité des résolutions	<p>Tracy Ireland présente Grainne Shaffrey, présidente du Comité des résolutions.</p> <p>Grainne Shaffrey présente le rapport du Comité des résolutions. Elle relate l'appel à projets de résolutions, détaille les projets de résolution soumis (9 projets de résolution ont été reçus des membres et des organes de l'ICOMOS), explique le processus de consultation avec les membres et liste quelques recommandations pour aider à améliorer le fonctionnement des futurs Comités des Résolutions.</p> <p><a href="#">Voir le rapport complet dans les documents de travail de la 21<sup>ème</sup> Assemblée Générale.</a></p>	Règl. Int. art 44		
5-2	Questions & Réponses sur les résolutions soumises au vote sur la plateforme de vote en ligne ( <i>à des fins de clarification seulement</i> )	<p>Anne Mie Draye, membre d'ICOMOS Belgique, prend la parole. Elle rapporte les commentaires non traités d'ICOMOS Belgique sur les amendements proposés au règlement intérieur, en précisant toutefois qu'il ne s'agit pas d'un problème majeur. Elle souligne le besoin de partager les commentaires des autres Comités nationaux pour comparaison. Elle s'interroge également sur l'efficacité des résolutions pour amender le Règlement intérieur, suggérant des discussions plus interactives lors des sessions plénières.</p> <p>Grainne Shaffrey, présidente du Comité des résolutions, rappelle que deux sessions d'information en ligne ont été organisées dans le cadre de l'approche en ligne pour l'examen des résolutions, et pour servir de plate-forme pour les questions et les discussions, en remplacement des sessions plénières traditionnelles en personne. Les auteurs des résolutions étaient également présents pour répondre aux questions. La</p>			

		<p>participation à ces sessions n'a pas été aussi importante que souhaitée – elle encourage une participation active au processus, en désignant un représentant pour y assister par exemple.</p> <p>Julian Smith, membre d'ICOMOS Canada, prend la parole. Il explique que les discussions sur les résolutions peuvent offrir des opportunités précieuses pour les jeunes professionnels et suggère que le Conseil d'administration envisage de mettre en place un processus intermédiaire pour discuter de ces résolutions.</p> <p>Grainne Shaffrey est d'accord mais insiste sur le fait que les délais sont très courts en raison des échéances statutaires. Elle recommande que les discussions aient lieu pendant la phase de préparation de la résolution, car les résolutions représentent un engagement substantiel, et une fois qu'elles sont adoptées, il y a une responsabilité collective de les mettre en œuvre.</p> <p>Mona O'Rourke, présidente du Comité des élections, souligne l'effort considérable investi dans l'élaboration des résolutions et, en particulier lorsqu'il s'agit de changements au Règlement intérieur, elle reconnaît le travail substantiel nécessaire à la mise à jour d'un tel document.</p> <p>Teresa Patricio, présidente de l'ICOMOS, apprécie les commentaires et reconnaît que cette Assemblée générale est la première expérience de l'organisation avec un format hybride et présente certaines complexités. Elle assure que les commentaires ont été dûment pris en compte et que des efforts seront faits pour améliorer le processus à l'avenir dans le cadre de leurs efforts d'amélioration continue.</p> <p>Nupur Prothi, membre du Conseil, prend la parole. Elle déclare que les résolutions ont un impact direct sur les professionnels émergents, car ils seront responsables de la mise en œuvre des implications de ces résolutions. Elle suggère d'impliquer les professionnels émergents des Comités nationaux proposant des résolutions dans les phases de préparation et de discussion.</p>			
5-3	Résolutions sur les questions statutaires				
5-3-1	<p>Plan d'action et orientations budgétaires pour 2024-2026</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/8</i>  <i>Approbation du plan d'action et des orientations budgétaires pour 2024-2026 – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> que l'article 9-d-5 des Statuts exige que l'Assemblée générale vote le Programme général pour la période triennale suivante, et que l'article 10-d-12 demande au Conseil d'administration de proposer le projet de Programme général ;</p> <p><b>Rappelant</b> également le Programme Général de l'ICOMOS 2021-2023 approuvé par la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS (Résolution 20GA 2020/8) ;</p> <p><b>Soulignant</b> que le projet de Programme Général 2024-2026 s'aligne sur le Programme Général 2021-2023, afin d'assurer la connexion et la continuité entre le travail développé et à développer par le Conseil d'administration ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que le Programme général a été proposé par le Conseil d'administration ;</p>	Statuts art 9d5		

		<p><b>Adopte</b> le Programme Général de l'ICOMOS suivant pour la prochaine période triennale.</p> <p><b>Programme général de l'ICOMOS 2024 – 2026</b></p> <p><b>Mission 1 : Agir et être reconnus comme leaders dans la conservation du patrimoine culturel</b>  <b>Objectif</b> : Continuer à réaffirmer le rôle de l'ICOMOS en tant qu'organisation respectée, défenseur et groupe de réflexion de premier plan pour la conservation du patrimoine culturel dans le monde entier.</p> <p><b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à promouvoir activement le thème "Patrimoine culturel et action climatique" en tant que thème central du Plan scientifique triennal 2021-2024.  <i>Résultat : Développer et identifier les actions, la recherche et la documentation sur le sujet du patrimoine et du changement climatique dans l'ensemble du réseau de l'ICOMOS et les rendre accessibles par les canaux habituels. Recentrer les réunions et les symposiums scientifiques de l'ICOMOS 2021-24 sur les impacts du changement climatique sur des sites et des questions spécifiques du patrimoine. Inclusion des questions et des approches liées au patrimoine culturel dans les travaux scientifiques et les politiques sur le changement climatique au niveau national et international.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Président du Conseil consultatif et le membre du Conseil d'administration désigné pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif présenteront un rapport annuel au Conseil d'administration.</i></li> <li>Promouvoir activement le thème "Sauvegarde du patrimoine : Préparation, réponse et récupération" comme thème central du Plan scientifique triennal 2024-2027.  <i>Résultat : Développer et identifier les actions, la recherche et la documentation sur la préparation aux risques, la réponse et le rétablissement à travers le réseau de l'ICOMOS et les rendre accessibles. Réorienter les réunions et les symposiums scientifiques de l'ICOMOS 2021-24 et 2024-27 sur la préparation aux risques, la réponse et le rétablissement pour des sites et des questions spécifiques du patrimoine. Inclusion de la préparation aux risques dans les agendas nationaux et internationaux.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Président du Conseil consultatif et le membre du Conseil d'administration désigné pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif présenteront un rapport annuel au Conseil d'administration.</i></li> <li>Développer et engager des réflexions sur les défis mondiaux d'aujourd'hui afin de construire un secteur culturel plus robuste et plus résilient.  <i>Résultat : Développement de questions et d'approches relatives au patrimoine culturel pleinement ancrées dans les politiques publiques, les besoins des communautés et les perspectives de développement durable.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Président du Conseil consultatif et le membre du Conseil d'administration désigné pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif examineront les plans/activités du réseau de l'ICOMOS (Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail) qui traitent de ces questions et présentent un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration.</i></li> </ul>			
--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et défendre le pluralisme culturel en utilisant un dialogue interculturel qui est conscient de l'inclusion et des inégalités.  <i>Résultat : Préparation de documents, séminaires et réunions d'experts sur l'intersection des questions actuelles avec la conservation du patrimoine culturel visant à renforcer les politiques promouvant le pluralisme culturel, la protection de la diversité culturelle, les droits culturels, la justice sociale et la paix en tant qu'aspirations primordiales des politiques culturelles pour l'avenir.</i>  <i>Stratégie de suivi : Les Vice-présidents se coordonnent avec le membre du Conseil d'administration nommé pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif afin d'examiner les résultats et les activités du réseau de l'ICOMOS (Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail) qui reflètent ces questions.</i></li>   <li>• Continuer à surveiller les impacts des crises sur les sites du patrimoine culturel et ceux qui en prennent soin, et développer des moyens de répondre aux défis auxquels sont confrontés le patrimoine et nos Comités nationaux.  <i>Résultat : Enquêtes et rapports réguliers sur les impacts des différentes crises à travers le monde, développement de nouvelles orientations de l'ICOMOS pour la réponse et de nouveaux programmes de formation pour les professionnels de la conservation.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le coordinateur et le membre du Conseil d'administration chargé de la liaison avec l'Unité de suivi des crises et des conflits présentent un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration.</i></li>   <li>• Diffuser largement le travail et les résultats de l'ICOMOS au niveau international et national par le biais de ses sites Internet, de son archive ouverte, de ses publications et de ses conférences.  <i>Résultat : Chaque plateforme de l'ICOMOS devrait contenir des informations à jour sur les travaux scientifiques récents produits par le réseau de l'ICOMOS (Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail).</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général et le membre du Conseil d'administration désigné pour assurer la liaison avec le Conseil Consultatif, en collaboration avec le Secrétariat International, présentent un rapport au Conseil d'administration tous les deux ans.</i></li> </ul> <p><b>Mission 2 : Développer et renforcer le réseau professionnel de l'ICOMOS</b>  <b>Objectif :</b> Impliquer tous nos membres et Comités dans le travail professionnel de l'ICOMOS au niveau local et international.</p> <p><b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la bonne gouvernance de tous les Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail en vérifiant efficacement leur inclusivité, leur diversité et leurs activités, et en promouvant l'égalité, la diversité et l'inclusion dans le travail de l'ICOMOS.  <i>Résultat : les organes du réseau de l'ICOMOS doivent impliquer activement les membres intéressés dans leur travail, admettre de nouveaux membres, encourager la diversité des membres, renouveler régulièrement leur leadership et soumettre des rapports annuels sur leurs activités,</i></li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<p><i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le Président du Conseil consultatif, examine les rapports soumis pour évaluer l'efficacité de cette stratégie.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <p>Impliquer les professionnels émergents dans toutes les activités de l'ICOMOS, y compris la formation, le mentorat, le plaidoyer public et la diffusion des connaissances.  <i>Résultat : Tous les Comités nationaux et scientifiques internationaux et les Groupes de travail comptent au moins un membre professionnel émergent.</i>  <i>Stratégie de suivi : Les Vice-présidents, le membre désigné du Conseil d'administration et le Président du Conseil consultatif, en collaboration avec le Secrétariat international, examinent les rapports annuels soumis afin d'évaluer l'efficacité de cette stratégie et présentent un rapport annuel au Conseil d'administration.</i></p> </li> <li> <p>Promouvoir des réunions transdisciplinaires/collaboratives/partagées et des symposiums scientifiques sur des questions communes et des liens entre les programmes de travail existants.  <i>Résultat : Augmentation du nombre de réunions scientifiques impliquant plus d'un Comité scientifique international ou Groupe de travail.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le membre du Conseil d'administration désigné pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif et avec le soutien du Secrétariat international, rend compte tous les deux ans de l'état d'avancement de cette stratégie.</i></p> </li> <li> <p>Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, les échanges et les projets entre les Comités nationaux sur des sujets d'intérêt commun.  <i>Résultat : Un nombre accru de réunions régionales et sous-régionales devrait être mis en œuvre.</i>  <i>Stratégie de suivi : Les Vice-présidents présentent un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration.</i></p> </li> <li> <p>Continuer à promouvoir le multilinguisme et les échanges professionnels entre membres de cultures différentes.  <i>Résultat : Un nombre accru de textes d'orientation et de publications de l'ICOMOS disponibles en plusieurs langues et des réunions internationales où l'interprétation simultanée est offerte, dans les deux langues de travail et dans d'autres langues internationales et nationales.</i>  <i>Stratégie de suivi : Les Vice-présidents, en collaboration avec le membre du Conseil d'administration désigné, présentent un rapport annuel au Conseil d'administration sur la disponibilité de ces publications/événements.</i></p> </li> <li> <p>Augmenter la communication ciblée et efficace sur les activités de l'ICOMOS.  <i>Résultat : Utilisation accrue du calendrier de l'ICOMOS pour faire connaître les activités nationales et internationales et publication de nouvelles régulières sur les activités de l'ICOMOS dans le monde entier.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétariat international fournit des statistiques sur le nombre et les téléchargements des bulletins d'informations, les posts sur les réseaux sociaux -likes et followers-, et d'autres activités de promotion qui ont été menées.</i></p> </li> <li> <p>Partager librement les documents de bonnes pratiques entre les membres de l'ICOMOS.</p> </li> </ul>			
--	--	--	--	--	--

		<p><i>Résultat : Un nombre croissant de Comités nationaux et Comités scientifiques internationaux publient des outils de bonnes pratiques à l'usage de la communauté du patrimoine culturel.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Président du Conseil consultatif et le membre du Conseil d'administration désigné examinent les rapports annuels pour évaluer l'efficacité de la diffusion de ces outils et, en collaboration avec le Secrétariat international, vérifient l'avancement de la mise à disposition de cette documentation sur l'Archive ouverte, et présentent un rapport au Conseil d'administration chaque année.</i></p> <p><b>Mission 3 : S'adresser à d'autres institutions, au secteur privé, aux autorités et aux communautés</b>  <b>Objectif :</b> Utiliser les réseaux de l'ICOMOS pour établir et construire des partenariats fructueux aux niveaux international, national et local avec des organismes extérieurs, en apportant les connaissances et les compétences des membres en matière de patrimoine culturel tout en recherchant et en bénéficiant des connaissances et des compétences des autres.</p> <p><b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les Comités nationaux à impliquer les populations locales, les communautés, les universités, les institutions et les autorités dans les activités locales de l'ICOMOS.  <i>Résultat : Un nombre croissant de Comités nationaux utilisent les événements internationaux (tels que la Journée internationale des monuments et des sites - 18 avril) et les événements nationaux pour entrer en contact avec les communautés locales et promouvoir le mandat de l'ICOMOS en utilisant son nom, son logo et ses informations techniques. Les Vice-présidents encouragent l'engagement des institutions académiques dans les activités du Forum université de l'ICOMOS.</i>  <i>Stratégie de suivi : Les Vice-présidents rendent compte annuellement au Conseil d'administration de la mise en œuvre de cette stratégie dans leurs régions respectives.</i></li> <li>• S'appuyer sur les partenariats existants avec d'autres institutions internationales, et développer de nouveaux partenariats, pour étendre la portée et l'influence de l'ICOMOS au sein des organisations internationales et régionales dans les sphères plus larges de la conservation et de la culture.  <i>Résultat : Un nombre accru d'accords, de rôles consultatifs et de plans de travail conjoints sont élaborés avec des partenaires qui offrent des possibilités d'implication aux membres.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Trésorier général, en coordination avec le Directeur général, présente un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration sur le nombre d'accords et d'activités organisés dans le cadre de ces partenariats.</i></li> <li>• Promouvoir l'utilisation des documents de l'ICOMOS sur les meilleures pratiques au niveau national et local.  <i>Résultat : Augmenter le nombre de gouvernements nationaux et locaux qui ont adopté les documents préparés par l'ICOMOS comme normes de meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général présente un rapport annuel au Conseil d'administration sur les résultats.</i></li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le rôle de l'ICOMOS dans l'éducation du public à la conservation du patrimoine culturel.  <i>Résultat : Développer un programme de webinaires permettant de présenter les travaux et les concepts de l'ICOMOS à un public plus large.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, avec les Vice-présidents, et en coordination avec le Secrétariat International, rend compte tous les deux ans au Conseil d'administration de la mise en œuvre de ces webinaires dans leurs régions respectives.</i></li> <li>Continuer à renforcer et à promouvoir les ressources en libre accès de l'ICOMOS disponibles au public, telles que l'Archive ouverte de l'ICOMOS et les publications de l'ICOMOS, telles que les boîtes à outils et les lignes directrices.  <i>Résultat : Inclusion de liens facilement repérables vers les lignes directrices de bonnes pratiques sur le site web ; développement continu de la stratégie réseaux sociaux pour promouvoir la mission de l'ICOMOS sur ces questions.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétariat international, rend compte de l'inclusion de ces ressources sur le site web de l'ICOMOS et sur les réseaux sociaux tous les deux ans.</i></li> </ul> <p><b>Mission 4 : Nourrir et soutenir l'organisation de l'ICOMOS</b>  <b>Objectif :</b> Maintenir et améliorer la viabilité de l'ICOMOS en tant qu'organisation financièrement stable avec une véritable représentativité mondiale de ses membres et un fonctionnement durable sur le plan environnemental.</p> <p><b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la visibilité de l'ICOMOS en tant qu'organisation en promouvant les avantages du travail en commun.  <i>Résultat : L'ICOMOS en tant que plateforme de coopération et d'échange d'expériences et de connaissances ; un agrégateur de connaissances ; un réseau de suivi du patrimoine ; et une autorité universelle en matière de conservation du patrimoine.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général présente un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration sur l'avancement de cette stratégie.</i></li> <li>Plaider en faveur d'un travail engagé et éthique, guidé par un dialogue inclusif.  <i>Résultat : Reconnaissance de l'expertise de l'ICOMOS, en tant qu'organisation démocratique, responsable et éclairée, avec une éthique irréprochable.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général présente un rapport tous les deux ans au Conseil d'administration sur l'état d'avancement de cette stratégie.</i></li> <li>Promouvoir les avantages de l'adhésion internationale et encourager tous les Comités nationaux à augmenter le nombre de leurs membres internationaux.  <i>Résultat : Le nombre de membres au niveau international augmente chaque année.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétariat international, rend compte tous les deux ans du nombre de nouvelles adhésions internationales et des mesures prises pour augmenter ce nombre.</i></li> </ul>			
--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la formation de nouveaux Comités nationaux et transnationaux afin de mettre en lien les membres locaux les uns avec les autres, en particulier dans les régions où ils sont peu nombreux.  <i>Résultat : Augmentation du nombre de comités nationaux en Afrique, dans les États arabes et dans la région Asie-Pacifique.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétariat international, rend compte régulièrement au Conseil d'administration du nombre de nouveaux Comités nationaux et transnationaux et des mesures prises pour les former.</i></li> <li>Développer, promouvoir et mettre en œuvre une politique de durabilité de l'ICOMOS pour aider toutes les parties de l'organisation à réduire leur empreinte carbone et leur impact négatif sur l'environnement.  <i>Résultat : Adopter, promouvoir et mettre en œuvre une politique de durabilité.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général et le membre du Conseil d'administration nommé pour assurer la liaison avec le Conseil consultatif, en collaboration avec le Secrétariat international, rend compte chaque année de l'avancement de cette stratégie.</i></li> <li>Continuer à améliorer l'utilisation des plateformes en ligne pour les réunions internationales statutaires qui favorisent une participation, un vote et un financement plus équitable entre tous les membres.  <i>Résultat : La majorité des réunions statutaires et des élections se déroulent virtuellement à l'aide de plateformes en ligne accessibles à tous les membres, avec une répartition équitable des coûts entre les participants.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétariat international, rend compte tous les deux ans de l'état d'avancement de cette stratégie.</i></li> <li>Rechercher des ressources financières et humaines durables pour atteindre les objectifs de l'ICOMOS, soutenir les fonds de solidarité de l'ICOMOS et accroître la capacité du Secrétariat international.  <i>Résultat : Une proportion accrue des revenus de l'ICOMOS provient de sources stables et récurrentes, telles que les adhésions d'institutions internationales.</i>  <i>Stratégie de suivi : Le Trésorier général, en collaboration avec le Directeur général, rend compte annuellement de l'avancement de cette stratégie.</i></li> </ul>			
5-3-2	Approbation du budget 2024  <i>(Résolution 21GA 2023/9          Approbation du budget 2024 – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i>	<b>La 21<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS <u>approuve</u></b> le budget 2024 comme présenté dans les documents de travail.	Statuts art 9d3		
5-3-3	Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2024  <i>(Résolution 21GA 2023/10          Nomination du Comité de</i>	<b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale l'ICOMOS <u>nomme</u></b> les membres suivants pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle de 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mario Santana Quintero (ICOMOS Canada) – Président</li> <li>Nato Tsintsabadze (ICOMOS Géorgie)</li> </ul>	Règl. Int. art 42		

	<p>vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2024 – votée sur la plateforme de vote en ligne)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rima Hooja (ICOMOS Inde)</li> <li>• Lassana Cissé (ICOMOS Mali)</li> <li>• Shireen Allan (ICOMOS Palestine)</li> <li>• Cyrill von Planta (ICOMOS Autriche) – Trésorier de l'ICOMOS <i>ex officio</i></li> </ul> <p>permettant au Conseil d'administration d'effectuer des ajustements si nécessaire au cours de 2024 si l'un des nommés ci-dessus devait devoir se retirer.</p>			
5-3-4	<p>Nomination des Scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle 2024</p> <p>(Résolution 21GA 2023/11  Nomination des Scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle 2024 – votée sur la plateforme de vote en ligne)</p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale l'ICOMOS <u>nomme</u></b> les membres suivants en tant que Scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle de 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI)</li> <li>• Toshiyuki Kono (ICOMOS Japon/ICLAFI)</li> </ul> <p>permettant au Conseil d'administration d'effectuer des ajustements si nécessaire au cours de 2024 si l'un des nommés ci-dessus devait devoir se retirer.</p>			
5-3-5	<p>Amendements au Règlement intérieur</p> <p>(Résolution 21GA 2023/12  Amendements au Règlement intérieur – votée sur la plateforme de vote en ligne)</p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire EGA 2017/6 et la résolution de l'Assemblée Générale Annuelle AGA 2019/10 ;</p> <p><b>Précisant</b> que les amendements proposés au Règlement intérieur ont été préparés par le Conseil d'administration conformément à l'article 10-d-10 des Statuts de l'ICOMOS et révisés suite à des consultations avec les membres ;</p> <p><b>Ayant examiné</b> les amendements proposés au Règlement intérieur, ainsi que le rapport de base préparé par le Conseil d'administration ;</p> <p><b>Adopte</b> à la majorité statutaire simple le Règlement intérieur daté de mai 2023 et ci-joint, à l'exception de l'article 121-4.</p>			
5-3-6	<p>Amendements à l'article 121 du Règlement intérieur</p> <p>(Résolution 21GA 2023/13  Amendements à l'article 121 du Règlement intérieur – votée sur la plateforme de vote en ligne)</p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire EGA 2017/6 et la résolution de l'Assemblée Générale Annuelle AGA 2019/10 ;</p> <p><b>Rappelant</b> en outre l'article 13-a des Statuts de l'ICOMOS qui stipule que « Les Comités nationaux sont composés de tous les membres de l'ICOMOS, ..., dans le pays concerné » ;</p> <p><b>Précisant</b> que l'amendement proposé à l'article 121 du Règlement intérieur a été préparé par le Conseil d'administration conformément à l'article 10-d-10 des Statuts de l'ICOMOS et révisé à la suite d'une consultation avec les membres ;</p>			

		<p><b>Ayant examiné</b> l'ajout proposé au Règlement intérieur de l'article 121-4 concernant la dénomination des Comités nationaux, ainsi que le rapport de base préparé par le Conseil d'administration ;</p> <p><b>Adopte</b> à la majorité statutaire simple l'amendement à l'article 121 du Règlement intérieur en insérant l'article 121-4 suivant :</p> <p>4. Le nom du Comité national, y compris toute dénomination commerciale, ne doit contenir que le nom complet « Conseil international des monuments et des sites » ou l'acronyme « ICOMOS » et le nom (ou l'abréviation appropriée du nom) du pays du Comité national. La même exigence s'applique à l'adresse du site web du Comité national, à ses adresses électroniques et à sa présence sur les réseaux sociaux.</p>			
5-3-7	<p>Renouvellement du Commissaire aux comptes</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/14 Renouvellement du Commissaire aux comptes – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la Résolution 19GA 2017/08 par laquelle la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS a nommé la société Commissaireauxcomptes.fr, représentée par Mme Isabelle Marquis, en tant que Commissaire aux comptes pour six exercices comptables, à partir de l'année 2017 ;</p> <p><b>Constatant</b> que ce mandat est arrivé à échéance et que la société Commissaireauxcomptes.fr s'est acquittée de sa tâche à la satisfaction du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS au cours de son premier mandat ;</p> <p><b>Tenant compte</b> du besoin de continuité vu le départ à la retraite du comptable du Secrétariat International prévu en 2025 ;</p> <p><b>Décide</b> de renouveler le mandat de la société Commissaireauxcomptes.fr, représentée par Mme Isabelle Marquis, en tant que Commissaire aux comptes pour un seconde mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.</p>			
5-4	<p>Résolutions sur d'autres questions liées au patrimoine</p>				
5-4-1	<p>Changement climatique et patrimoine autochtone</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/15 Changement climatique et patrimoine autochtone – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Reconnaissant</b> les droits des Peuples Autochtones, tels qu'ils sont définis dans la <i>Déclaration des Nations-Unies sur les Droits de Peuples autochtones</i> (UNDRIP 2007) ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> le fait qu'ICOMOS a un rôle de leadership dans les efforts de reconnaissance et d'intégration de l'action du patrimoine autochtone, face au changement climatique généralisé, ce qui inclut de travailler, lorsque cela est approprié et faisable, avec les communautés autochtones pour anticiper, évaluer et aider à gérer l'aggravation et les impacts futurs sur leur patrimoine.</p> <p><b>Conscients</b> de l'accroissement actuel et anticipé des impacts directs et indirects, ainsi que des pertes et des dommages, à l'échelle mondiale, du patrimoine autochtone, y compris le patrimoine culturel, naturel et mixte, matériel et immatériel, tel qu'il est répertorié dans le document <i>Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité</i> (IPCC 2022), <i>Un futur pour nos passés : impliquer le patrimoine culturel</i></p>			

		<p><i>dans l'action climatique (ICOMOS 2019) et le Programme mondial de recherche et d'action sur la culture, le patrimoine et le changement climatique (ICSM CHC 2023) ;</i></p> <p><b>Reconnaissant</b> l'importance du patrimoine pour les personnes autochtones qui le possèdent et en sont les gardiens, car il est essentiel pour la préservation de leurs terres, leurs modes de vie, leur vie religieuse, sociale et culturelle, ainsi que pour leur bien-être, comme l'indiquent UNDRIP 2007, IPCC 2022 et les <i>Objectifs de développement durable</i> des Nations-Unies (2030 Ordre du jour mondial 2015) ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> les structures culturelles et de gouvernance des Peuples Autochtones qui peuvent, quand elles en ont l'opportunité tangible et matérielle, façonner les termes, les actions appropriées et le cadre pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sur leurs propres terres et océans, comme le mentionne le <i>Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques</i> (IPBES 2019), ICSM CHC 2023 et la <i>Déclaration de Mandaluyong</i>, de 2010 ;</p> <p><b>Décide</b> que l'ICOMOS, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, du Conseil consultatif et du Conseil scientifique, en s'appuyant sur des initiatives antérieures, réponde aux menaces que présente le changement climatique et les impacts planétaires sur le patrimoine autochtone en :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'associant à des organisations alliées et les communautés autochtones pour :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. attirer l'attention de la communauté internationale et la sensibiliser à l'importance et à la valeur du patrimoine autochtone pour leurs peuples, la planète que nous partageons et l'humanité, conformément à l'Objectif 1 du <i>Plan scientifique triennal de l'ICOMOS pour 2021-2024</i> et en accord avec le <i>Mécanisme de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques</i> (UNFCCC), la <i>Déclaration d'Anchorage</i> (2009) et la <i>Déclaration sur l'urgence Climatique de Kioa</i> (2022) ;</li> <li>b. encourager la préparation d'évaluations des risques climatiques, de plans d'adaptation et de gestion des risques de catastrophes au niveau international, par l'intermédiaire d'organismes compétents agissant en partenariat, et en se fondant sur les différents systèmes appropriés de connaissance; ;</li> <li>c. demander instamment à la communauté internationale et aux gouvernements nationaux de reconnaître, d'étudier et d'agir en accord et en collaboration pour développer ensemble et mettre en œuvre de façon éthique des plans de travail sur le climat ;</li> <li>d. reconnaître la souveraineté et le contrôle des Peuples Autochtones sur leurs terres et leurs savoirs lorsque l'on souhaite avoir recourt aux savoirs autochtones comme moyen d'action et d'initiatives efficaces dans le domaine du climat ;</li> <li>e. promouvoir la nécessité de clauses de protection de la propriété intellectuelle culturellement appropriées, lors de l'utilisation et du partage des savoirs autochtones ;</li> </ol> </li> <li>2. Exigeant que le Groupe de Travail sur le Patrimoine Autochtone de l'ICOMOS, prenne l'initiative de formuler des conseils à l'ICOMOS sur les actions appropriées, au sein de l'ICOMOS, et lorsqu'ICOMOS agit en partenariat avec d'autres organisations, prenant en considération les</li> </ol>			
--	--	--	--	--	--

		<p>Peuples Autochtones, leur patrimoine et les impacts du changement climatique, et que le groupe assure un suivi efficace de ces actions ;</p> <p>3. Encourageant les membres, les comités et les groupes de travail, dans leurs activités, à offrir toute l'assistance possible pour garantir la représentation, la consultation, la participation et l'engagement actif des Peuples Autochtones de façon appropriée à leur culture, lorsque sont envisagés les impacts du changement climatique sur le patrimoine autochtone et, également, que soient proposées des mesures d'atténuation appropriées ;</p> <p>4. Facilitant la mise en œuvre de ces objectifs en promouvant les résultats des collaborations réussies sur le portail de Ressources sur le Changement Climatique d'ICOMOS, comme cela est proposé dans le <i>Plan scientifique triennal de l'ICOMOS pour 2021-2024</i>, en assurant le partage des collaborations et des résultats sur le portail, en veillant à ce que les collaborations et les résultats partagés via le portail fassent l'objet d'un consentement éclairé ou de dispositions relatives à la propriété intellectuelle, conformément aux modèles et aux procédures en vigueur ; démontrant le rôle de leader d'ICOMOS à travers la mise en place d'un dialogue respectueux avec les Peuples Autochtones concernant les questions liées au changement climatique, en particulier en ce qui concerne les publications scientifiques.</p>			
5-4-2	<p>Dimensions culturelles des Objectifs de développement durable (ODD)</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/16 Dimensions culturelles des Objectifs de développement durable (ODD) – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la résolution 18 GA 2014/37 qui exhorte les gouvernements et les Comités nationaux de l'ICOMOS à reconnaître fermement le rôle prééminent de la culture et du patrimoine dans le développement durable et à soutenir de manière urgente l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable (Agenda 2030 de l'ONU) ;</p> <p><b>Notant</b> que la culture reste sous-représentée dans l'Agenda 2030 de l'ONU, et que la croissance économique est un indicateur clé du développement qui a le potentiel d'exacerber l'exploitation (privatisation, commercialisation et monétisation) de la nature et de la culture à l'échelle mondiale ;</p> <p><b>Conscient</b> de la nécessité, pour les acteurs du patrimoine et du développement, de reconnaître l'importance et le potentiel de transformation de la culture dans le développement durable au-delà de l'objectif dédié des ODD 11.4 : « <i>renforcer les efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel du monde</i> », qui n'est mesuré que par les dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation du patrimoine aux niveaux national, régional et local ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> la nécessité de dépasser le discours actuel sur la « durabilité » et d'adopter une approche systémique soutenant des activités économiques génératrices et restauratrices qui renforcent les systèmes sociaux, culturels et environnementaux intégrés pouvant être soutenus et améliorés ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> la Déclaration Mondiacult de l'UNESCO de 2022, qui affirme que la culture est un bien public mondial et, de plus, une ressource partagée (un « commun ») ayant une valeur intrinsèque qui peut permettre et promouvoir le développement durable grâce à une gouvernance appropriée et une gestion collaborative ;</p>			

		<p><b>Tenant compte</b> de la nécessité d'une approche stratégique et inclusive, par le biais de partenariats et de collaborations multisectoriels et interdisciplinaires au sein et en dehors du secteur culturel ;</p> <p><b>Prenant en considération</b> le rôle d'ONU-Habitat et du Nouvel Agenda Urbain dans la prise en compte de la durabilité urbaine, de la localisation des ODD et de la contribution de la culture urbaine à cet égard ;</p> <p><b>Affirme</b> les efforts continus du Groupe de travail de l'ICOMOS sur les ODD pour sensibiliser aux liens transversaux entre la culture, le patrimoine et le développement durable, pertinents pour la pratique et les politiques, s'appuyant sur des connaissances théoriques et appliquées (y compris les connaissances situées et traditionnelles) et contribuant aux connaissances communes mondiales ;</p> <p><b>Exhorte</b> les membres de l'ICOMOS à aider le Groupe de travail sur les ODD en rassemblant des travaux de recherches pertinents, des données quantitatives et qualitatives informant sur la manière dont la culture et le patrimoine peuvent soutenir le développement durable ;</p> <p><b>Demande</b> aux Comités nationaux et aux Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS de prendre part l'Agenda 2030 des Nations Unies en soutenant les gouvernements nationaux et locaux dans la production et la communication de données pertinentes pour les revues nationales volontaires, les revues locales volontaires et d'autres documents dans le cadre du suivi des ODD ;</p> <p><b>Demande</b> en outre aux Comités nationaux et aux Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS de consolider les données pour le Cadre d'indicateur national, provincial et local spécifique à la culture ;</p> <p><b>Appelle</b> à une prise de conscience et à des discussions critiques parmi les membres de l'ICOMOS pour relever les défis liés au paradigme actuel de développement et identifier les points d'appui permettant un changement systémique où la culture et le patrimoine sont pleinement reconnus pour une durabilité régénératrice des personnes et de la planète ;</p> <p><b>Demande que</b> l'ICOMOS soutienne l'UNESCO et la Campagne Objectif Culture 2030 pour identifier des cibles et des indicateurs pertinents qui soutiennent le rôle central de la culture et du patrimoine en tant que moteurs essentiels du développement durable et de l'agenda de développement dans cette Décennie d'action et après 2030.</p>			
5-4-3	<p>Mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gestion du patrimoine culturel</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/17 Mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gestion du patrimoine culturel – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la « Déclaration de Buenos Aires » de l'Assemblée générale de l'ICOMOS en 2018 marquant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la « Déclaration universelle des droits de l'homme », qui adopte le principe du consentement libre, préalable et éclairé des communautés sources avant l'adoption de mesures concernant leur patrimoine culturel spécifique ;</p> <p><b>Réfléchissant</b> à la réforme des Nations unies « Approche de la coopération et de la programmation en matière de développement fondée sur les droits de l'homme », de mai 2003, qui recommande de</p>			

		<p>développer les capacités des « détenteurs d'obligations » afin qu'ils puissent remplir leurs obligations envers les détenteurs de droits ;</p> <p><b>Considérant</b> les devoirs de l'État partie définis dans la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », qui impliquent que l'État partie ou les représentants des États parties sont les « détenteurs d'obligations » vis-à-vis du patrimoine mondial ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que les « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » (2021), dans leur paragraphe 12, encouragent les États parties à la Convention à adopter une « approche fondée sur les droits de l'homme et à assurer une participation d'une grande variété de parties prenantes et de détenteurs de droits, avec une représentation équilibrée des hommes et des femmes » ;</p> <p><b>Rappelant</b> la décision 43 COM 12 du Comité du patrimoine mondial, Bakou 2019, concernant la réforme du processus de proposition d'inscription, qui a décidé d'approuver le principe d'un processus de proposition d'inscription en deux phases, en tant que mesure clé pour rétablir l'équilibre et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ;</p> <p><b>Soutenant</b> l'initiative de l'ICOMOS d'examiner les questions liées aux droits dans les dossiers de candidature au patrimoine mondial, durant le processus d'évaluation de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Demande que</b> l'ICOMOS soutienne et contribue à une approche basée sur les droits humains par un examen systématique des questions de droits dans la gestion du patrimoine, ainsi que dans la gestion et le développement du patrimoine culturel.</p>			
5-4-4	<p>Reconnaître les valeurs des peuples autochtones et les interconnexions entre culture et nature dans la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/18                  Reconnaître les valeurs des peuples autochtones et les interconnexions entre culture et nature dans la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> les résolutions 18AG 2014/46 « Connecter les pratiques : soutenir les approches intégrant nature et culture » adoptée par la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014), 19AG 2017/25 « Intégration de l'interconnectivité de la nature et de la culture dans la conservation du patrimoine » adopté par la 19<sup>e</sup> Assemblée générale (New Delhi, 2017) et 19AG 2017/27 « Le patrimoine autochtone » (New Delhi, 2017) ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> les droits des Peuples Autochtones de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, ainsi que de définir et mettre en œuvre les meilleures méthodes pour conserver le patrimoine qui revêt une importance pour leur culture ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que pour les Peuples Autochtones, les valeurs culturelles et naturelles sont indissociablement imbriquées et devraient être gérées et protégées de manière holistique ;</p> <p><b>Considérant</b> que les politiques, programmes et activités relatifs au patrimoine qui ont des répercussions sur les Peuples Autochtones devraient reposer sur la pleine reconnaissance du caractère indissociable du patrimoine naturel et culturel et de la profonde interconnexion du patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel et culturel ;</p>			

		<p><b>Reconnaisant</b> que des conséquences néfastes peuvent survenir lorsque les processus patrimoniaux ne reflètent pas suffisamment le caractère interdépendant de la nature et de la culture, et que ceux-ci peuvent recouper des objectifs de durabilité ainsi que des préoccupations en matière de droits, notamment pour les Peuples Autochtones ;</p> <p><b>Reconnaisant</b> que de nombreux sites du patrimoine mondial se trouvent entièrement ou partiellement sur les terres et territoires traditionnels de Peuples Autochtones ;</p> <p><b>Reconnaisant</b> que, pour bon nombre de ces sites du patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle a été définie sans la participation significative des Peuples Autochtones concernés et qu'elle peut donc ne pas refléter leurs perspectives, leur contexte culturel, leur relation avec la terre et l'interconnectivité entre culture et nature ; et que cela continue à avoir des conséquences négatives importantes sur les droits, les pratiques, les traditions, les moyens de subsistance et le patrimoine culturel de certains Peuples Autochtones ;</p> <p><b>Reconnaisant</b> que la Convention du patrimoine mondial offre un contexte propice au développement de nouvelles pratiques soutenant des approches intégrant nature et culture, étant donné que la Convention offre un instrument international commun aux patrimoines naturel et culturel ;</p> <p><b>Notant</b> que l'ICOMOS a travaillé en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) afin de développer des approches et pratiques plus intégrées au patrimoine naturel et culturel dans le cadre de leur travail en tant qu'organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial ;</p> <p><b>Demande</b> au Conseil d'administration de l'ICOMOS de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaider en faveur de changements positifs dans les processus du patrimoine mondial, y compris dans les critères d'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle qui prendraient en compte les valeurs culturelles et naturelles dans le cadre de critères individuels, afin de faciliter la reconnaissance des interconnexions entre la culture et la nature sur la liste du patrimoine mondial, en particulier en ce qui concerne les valeurs des populations autochtones.</li> <li>2. Collaborer avec les autres organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial (l'UICN et l'ICCROM) et le Forum international des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (IIPFWH) afin d'élaborer des options pour apporter des changements aux critères qui traiteraient de cette question, pour examen par le Comité du patrimoine mondial.</li> <li>3. Plaider en faveur d'un examen global des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial afin d'identifier les sites où les valeurs des Peuples Autochtones ont pu ne pas être reconnues lors de la définition de la valeur universelle exceptionnelle et qui peuvent donc mériter une réévaluation des sources de leur valeur universelle exceptionnelle et/ou de leurs stratégies de conservation.</li> </ol>			
--	--	--	--	--	--

		4. Veiller à ce que les droits, les perspectives et les valeurs des Peuples Autochtones, ainsi que la relation des Peuples Autochtones avec la terre, soient dûment pris en compte et reconnus dans les avis fournis par l'ICOMOS au Comité du patrimoine mondial.			
5-5	Résolutions sur les questions organisationnelles				
5-5-1	<p>Proposition de révision de la structure actuelle des cotisations des membres afin de mettre en place une structure équitable et durable</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/19 Proposition de révision de la structure actuelle des cotisations des membres afin de mettre en place une structure équitable et durable – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Considérant</b> que l'article 6.f.3 des Principes éthiques de l'ICOMOS stipule que les membres de l'ICOMOS ne doivent pas mettre en péril la situation financière de l'ICOMOS et de ses Comités ;</p> <p><b>Conscient</b> que la situation économique de plus de 100 Comités Nationaux dans le monde est complexe et que les structures actuelles des cotisations ne répondent pas de manière adéquate à cette complexité ;</p> <p><b>Prenant en compte</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les différentes approches de facturation des cotisations des Comités nationaux reflétant la capacité des membres à payer les cotisations ainsi que l'accès à d'autres sources de financement pour les Comités nationaux et les inégalités qui en découlent.</li> <li>2. La nécessité de prendre en considération les indicateurs économiques relatifs aux différences de niveau de vie, telles que le PIB réel à parité de pouvoir d'achat, pour établir une structure de cotisation plus équitable ;</li> <li>3. Les moyens et capacités variables qui existent au niveau national pour assurer le financement des Comités nationaux ;</li> <li>4. Que les types/catégories de membres au sein des Comités nationaux de l'ICOMOS sont limités et inégaux ;</li> <li>5. La variabilité et l'inégalité potentielle des structures d'adhésion ;</li> <li>6. Le manque de compréhension et d'information sur les différentes catégories et niveaux de cotisations et d'approches des Comités nationaux ;</li> <li>7. L'inquiétude quant au fait que la structure actuelle des cotisations puisse être un facteur qui empêche de conserver les membres existants et d'en attirer de nouveaux ;</li> <li>8. Le cycle de plus en plus régulier des crises économiques mondiales qui affectent l'ICOMOS au niveau international et national ;</li> <li>9. L'augmentation des coûts ainsi que de la charge de travail de l'ICOMOS, et les demandes et attentes toujours croissantes envers le Secrétariat international, qui nécessitent un financement approprié ;</li> </ol>			

		<p>10. L'augmentation des cotisations adoptée par l'Assemblée générale de 2022 à Bangkok, qui entre en vigueur en 2024 ;</p> <p><b>Demande</b> la mise en place par le nouveau Conseil d'administration, en collaboration avec le Conseil consultatif, d'un Groupe de travail chargé d'examiner la structure, les niveaux et la distribution des cotisations, et de faire des recommandations pour une structure de cotisations plus équitable, qui assure également la viabilité financière du Secrétariat international ICOMOS. Le Groupe de travail devra opérer dans un délai précis, afin que la proposition puisse être présentée et votée lors de l'Assemblée générale en 2024.</p>			
5-5-2	<p>Diversité des genres au sein de l'ICOMOS</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/20 Diversité des genres au sein de l'ICOMOS – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Considérant</b> la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies (ONU), qui reconnaît que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ;</p> <p><b>Considérant</b> l'Agenda 2030 de l'ONU et les Objectifs de développement durable (ODD) et en particulier l'<i>Objectif 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i>;</p> <p><b>Rappelant</b> le document 2021 de l'ICOMOS <i>Patrimoine et Objectifs de développement durable : Orientations politiques pour les acteurs du patrimoine et du développement</i>, qui préconise d'exploiter le potentiel du patrimoine pour parvenir à l'égalité des genres, éradiquer les préjugés et la violence fondés sur l'orientation sexuelle, et autonomiser tous les genres, en reconnaissant que le patrimoine change et évolue constamment ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> les analyses préliminaires des données concernant les genres au sein de l'ICOMOS et en relation avec les pratiques patrimoniales présentées par la Task team Patrimoine et égalité des sexes, une initiative conjointe du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et du groupe de travail de Notre dignité commune - Approches basées sur les droits ;</p> <p><b>Rappelant</b> l'impact positif de la diversité des genres sur le fonctionnement des organisations et de même l'impact bénéfique sur le bien-être et la préservation du patrimoine lorsque les questions de genre sont prises en compte dans les pratiques patrimoniales ;</p> <p><b>Notant</b> la proposition du Conseil d'administration de faire référence à l'équilibre des genres dans l'article 45-4-b du Règlement intérieur de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Décide</b> d'inclure la diversité des genres et l'autonomisation comme une composante importante du plan d'action triennal de l'ICOMOS, en mettant l'accent sur l'égalité des genres dans l'adhésion et les postes de direction et sur la recherche liée aux pratiques et aux systèmes de gestion du patrimoine ;</p> <p><b>Invite</b> les comités nationaux, les comités scientifiques internationaux et les groupes de travail à prendre des mesures pour améliorer l'équilibre entre les genres parmi leurs membres et leurs activités d'ici 2026 ;</p>			

		<p><b>Invite</b> également les comités nationaux, les comités scientifiques internationaux et les groupes de travail de l'ICOMOS à prendre en compte les dimensions de genre dans le cadre de leur travail et de leurs processus de prise de décision ;</p> <p><b>Appelle</b> les membres de l'ICOMOS à soumettre des candidatures plus diversifiées en termes de genre pour le titre de membre honoraire de l'ICOMOS et le Prix Gazzola ;</p> <p><b>Demande</b> à l'Équipe de travail conjointe intitulée Patrimoine et égalité des genres de présenter à la 22<sup>e</sup> Assemblée générale en 2026 un rapport actualisé sur la diversité des genres au sein de l'ICOMOS et sur les dimensions de genre dans les pratiques patrimoniales, et <b>l'encourage</b> à fournir, le cas échéant, tout le soutien nécessaire aux Comités nationaux, aux comités scientifiques internationaux et aux groupes de travail.</p>			
5-5-3	<p>Inclusion des peuples autochtones au sein de l'ICOMOS</p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/21 Inclusion des peuples autochtones au sein de l'ICOMOS – votée sur la plateforme de vote en ligne)</i></p>	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Reconnaissant</b> l'autorité inhérente des Peuples Autochtones<sup>1</sup> sur leur culture et leur patrimoine, qui existait avant et qui est renforcée par leur gouvernance, et que celle-ci continue à s'exercer indépendamment des structures imposées à eux de l'extérieur et façonnées par d'autres ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que les Peuples Autochtones ont le droit et la responsabilité à la fois extrinsèque et intrinsèque de s'exprimer et d'agir pour défendre leurs droits de garde concernant les lieux qui sont les leurs ;</p> <p><b>Rappelant</b> que la <i>Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones</i> (DNUDPA) avait été adoptée par les Nations unies dans un esprit de partenariat et de respect mutuel, en 2007, par 144 États parties prenantes, puis par l'Australie (2009), le Canada (2021), la Nouvelle-Zélande (2010) et les États-Unis (2010) ;</p> <p><b>Reconnaissant</b>, en particulier, que les divers Peuples Autochtones de la planète : « ont droit à l'autodétermination » (Article 3 de la DNUDPA) aussi bien qu'au « droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les lieux et places sacrés, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature » (Article 11 de la DNUDPA), et le droit connexe d'identifier et de reconnaître les caractéristiques et les éléments qui confèrent une valeur autochtone aux sites patrimoniaux, aux paysages et aux récits ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> qu'ICOMOS peut bénéficier dans son travail de l'inclusion de la représentation autochtone pour identifier et intégrer des valeurs autochtones ;</p> <p><b>Affirmant</b> que conformément à la DNUDPA, ICOMOS devrait mettre en œuvre le principe consacré par l'Article 41, selon lequel « les moyens d'assurer la participation des peuples autochtones aux questions qui les concernent doivent être mis en place » ;</p>			

		<p><b>Affirmant</b> que les communautés autochtones ont droit à leurs connaissances et pratiques autochtones en tant qu'expression de leur propriété intellectuelle, en référence à l'Article 31 de la DNUDPA qui stipule que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles » ;</p> <p><b>Rappelant</b> que l'ICOMOS est un partenaire associé de l'UNESCO, soumis à l'Article 41 de la DNUDPA, ainsi qu'une organisation internationale non-gouvernementale, dont l'objet est de promouvoir la conservation du patrimoine culturel, et également une organisation consultative du Comité du Patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972, ces deux aspects pouvant avoir des effets sur le patrimoine autochtone.</p> <p><b>Reconnaissant</b>, dans l'esprit de la DNUDPA, que les Peuples Autochtones doivent être partie prenante des processus de décision qui les concernent, ce qui inclut l'identification des nouvelles directives, préoccupations et perspectives des autochtones en matière de protection et de développement de leur patrimoine, notamment en ce qui concerne le changement climatique, la perte de la biodiversité et les questions liées à la qualité de l'eau.</p> <p><b>Reconnaissant</b> le Cadre Mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris l'objectif 22<sup>ii</sup> et le Programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle<sup>iii</sup>, [ICOMOS étant invité à ce dernier, qui inclut l'engagement de renforcer les liens de la diversité biologique et culturelle, avec la participation pleine et effective des Peuples Autochtones.] ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> le Groupe de travail sur le patrimoine autochtone d'ICOMOS, le Groupe de référence du patrimoine autochtone d'ICOMOS Australie, Tautiaki, le comité Maori d'ICOMOS Nouvelle-Zélande, le Groupe de travail sur les perspectives et les savoirs autochtones du Comité scientifique international des Paysages Culturels d'ICOMOS-IFLA, le Comité <i>Caring for Country</i> [Prendre soin du pays] d'ICOMOS Australie et d'autres représentations des Peuples Autochtones au sein de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Décide</b> qu'ICOMOS encourage et soutient ses comités nationaux pour accroître le nombre de membres autochtones, au sein des pays où ils se trouvent, y compris grâce à des programmes de mentorat et des prises de contact avec des établissements éducatifs, afin d'inciter les étudiants et professionnels émergents autochtones à devenir membres ;</p> <p><b>Décide</b> qu'ICOMOS encourage et soutient la participation des membres autochtones à ICOMOS pour qu'ils/elles aient une voix à tous les niveaux de prise de décision et les activités d'ICOMOS ;</p> <p><b>Décide</b> que par ses activités ICOMOS s'assure que l'importance et les valeurs du patrimoine autochtone, tangible et intangible, incluant les paysages culturels et la biodiversité, fassent partie intégrante de la pratique et des activités ;</p> <p><b>Décide</b> que le rôle du Groupe de travail sur le patrimoine autochtone (IHWG) soit encouragé et soutenu afin que la diversité et les voix autochtones soient largement reconnues au sein de l'ICOMOS.</p>			
--	--	--	--	--	--

	<b>Ajournement de la Session plénière 1 de l'Assemblée générale</b>	Tracy Ireland remercie les membres de leur présence, puis ajourne la séance jusqu'au vendredi 8 septembre.			
		<b>Vendredi 8 septembre 2023</b> <b>Session plénière 2 de l'Assemblée générale</b> <b>Sydney, Australie et en ligne</b> <b>9h – 12h30 (heure de Sydney, AEST) / 1h – 4h30 (heure de Paris, CEST)</b>			
6	<b>Élections : Élection des 20 membres du Conseil d'administration pour le mandat 2023-2026</b> Votée sur la plateforme de vote en ligne Eurovote	Tracy Ireland invite Mona O'Rourke, présidente du Comité des élections, à annoncer les résultats de l'élection du Conseil d'administration de l'ICOMOS pour le mandat 2023-2026.  Voir <a href="#">Annexe A</a> et <a href="#">Annexe B</a> .	Statuts art 9d, Règl. Int. art 65 & 66		
6-1	Annonce des résultats : les 20 membres du Conseil d'administration	<b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale l'ICOMOS,</b>  <b>Élit</b> Olufemi Adetunji (Nigeria) Riin Alatalu (Estonie) Jurn Buisman (Pays-Bas) Adriana Careaga (Uruguay) Leonardo Castriota (Brésil) Chilangwa Chaiwa (Zambie) Doo-Won Cho (République de Corée) SAR Dana Firas (Jordanie) Andreas Georgopoulos (Grèce) Zeynep Gül Ünal (Turquie) Marianne Knutsen (Norvège) Celia Martínez Yáñez (Espagne) Susan McIntyre-Tamwoy (Australie) Takeyuki Okubo (Japon) Teresa Patricio (Belgique) Cyrill Von Planta (Autriche) Mariana Pereira (Portugal) Nupur Prothi (Inde) Monica Rhodes (Etats-Unis) Gráinne Shaffrey (Irlande)  Comme membres du Conseil d'administration de l'ICOMOS.			
6-2	Annonce des résultats : les 5 Vice-Présidents	<b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale l'ICOMOS,</b>			

		<p><b>Élit</b>                  Riin Alatalu (Estonie)                  Leonardo Castriota (Brésil)                  Chilangwa Chaiwa (Zambie)                  SAR Dana Firas (Jordanie)                  Susan McIntyre-Tamwoy (Australie)</p> <p>Comme Vice-Présidents de l'ICOMOS.</p>			
6-3	Annonce des résultats : Président, Secrétaire général et Trésorier	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Élit</b> Teresa Patricio (Belgique) comme Président de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Élit</b> Jurn Buisman (Pays-Bas) comme Secrétaire général de l'ICOMOS ; et</p> <p><b>Élit</b> Cyrill Von Planta (Autriche) comme Trésorier de l'ICOMOS.</p>			
6-4	Rapport du Comité des élections sur les résultats des élections  <i>(Résolution 21GA 2023/22 Rapport                  du Comité des élections sur les                  résultats des élections – votée par                  acclamation)</i>	<p>Mona O'Rourke partage les recommandations des scrutateurs suite au processus électoral.</p> <p>Quelques problèmes techniques se sont posés en ce qui concerne la fenêtre de vote, au cours de l'élection. Il s'agissait de difficultés pour les membres votants qui se rendaient à l'Assemblée générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les scrutateurs recommandent au nouveau Conseil d'administration de tenir compte de cette question lors de l'établissement du calendrier de vote.</li> </ul> <p>Un certain nombre de membres de l'ICOMOS, qui travaillent dans le service public dans leur pays, ont constaté qu'ils ne pouvaient pas accéder à leur courrier électronique professionnel pour accéder à leur code de vote alors qu'ils se rendaient à l'Assemblée générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les scrutateurs recommandent au nouveau Conseil d'administration que les mesures techniques à prendre lorsque ce problème peut se produire soient mises en évidence beaucoup plus fortement à l'avance, afin de permettre la mise en place de mesures pour remédier au problème potentiel bien avant que le vote n'ait lieu.</li> </ul> <p>Les scrutateurs ont été informés d'un autre problème technique. Il s'agit d'un seul vote, qui n'a pas été exprimé correctement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La recommandation des scrutateurs était que la réponse la plus équitable à ce problème était de déduire une voix de chaque candidat, de sorte qu'aucune injustice ne peut être attribuée à l'un ou l'autre des candidats.</li> </ul> <p>Les Statuts de l'ICOMOS combinés au règlement intérieur démontrent une intention inhérente d'atteindre une représentation globale au sein des structures de gouvernance de l'ICOMOS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En conséquence, les scrutateurs recommandent que les membres ayant le droit de vote, dans toutes les élections, considèrent attentivement la façon dont cette représentation peut être réalisée de manière optimale.</li> </ul>			

7	<b>Rapport du Comité des résolutions sur les résolutions adoptées</b>	<p>Tracy Ireland donne la parole à Grainne Shaffrey, présidente de la commission des résolutions.</p> <p>Grainne Shaffrey présente les résultats : toutes les résolutions présentées à la 21<sup>e</sup> Assemblée générale sont adoptées. <a href="#">Voir le rapport complet en annexe C.</a></p>			
3	<b>Allocutions officielles</b>				
3-5	Discours du Président du Heritage Council of NSW – Frank Howarth AM	<p>Tracy Ireland présente Frank Howarth AM, président du Heritage Council of NSW .</p> <p>Frank Howarth AM s'adresse à la 21<sup>e</sup> Assemblée générale avec une déclaration officielle.</p>			
3-6	Présentation vidéo par Art of Multimedia	<p>Tracy Ireland présente une vidéo d'un partenaire officiel de l'Assemblée générale 2023, Art of Multimedia.</p>			
8	<b>Cérémonie de remise du Prix Gazzola</b>	<p>Tracy Ireland présente Toshiyuki Kono, président du Jury de sélection.</p> <p>Toshiyuki Kono a le plaisir de présenter le rapport au nom du jury de sélection composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toshiyuki Kono (Président honoraire de l'ICOMOS, Japon), président</li> <li>- Amund Sinding Larsen (Norvège)</li> <li>- Lassana Cisse (Mali)</li> <li>- Alfredo Conti (Argentine)</li> <li>- Patricia O'Donnell (États-Unis)</li> </ul> <p>Le Prix Piero Gazzola a été créé en 1979 en mémoire du président fondateur de l'ICOMOS et est la plus haute distinction décernée par l'ICOMOS. Le prix est décerné tous les trois ans lors de l'Assemblée générale triennale à un membre individuel de l'ICOMOS ou à un groupe de membres qui ont contribué avec une grande distinction aux buts et objectifs de l'ICOMOS.</p> <p>En 2023, comme dans les années passées, le Jury a trouvé son travail difficile en raison de la qualité exceptionnelle et du mérite des candidats proposés. Le Jury est heureux d'annoncer qu'après une évaluation minutieuse, le lauréat Gazzola 2023 sélectionné par le Jury est le Dr Tamas Fejérdy de Hongrie.</p> <p>Le Dr Tamás Fejérdy a une formation spécialisée en architecture et en protection des monuments et une pratique véritablement internationale. Tout au long de son service à l'ICOMOS depuis 1983, le Dr Fejérdy a contribué avec distinction aux buts et objectifs de l'ICOMOS, en particulier en tant que Président du Comité international des villes et villages historiques (CIVVIH), Président d'honneur de l'ICOMOS Hongrie. Le Dr Fejérdy a été nommé membre honoraire de l'ICOMOS en 2008.</p> <p>Il a joué un rôle décisif dans d'innombrables projets locaux, nationaux, régionaux, internationaux et mondiaux de protection des monuments et de gestion du patrimoine, notamment en Hongrie.</p> <p>Le jury a été impressionné par l'impact considérable que le travail de Tamas a eu au fil du temps, tant au niveau national qu'international, au nom de l'ICOMOS et au service du patrimoine.</p>			

		<p>Toshiyuki Kono invite le Dr Tamás Fejérdy à prendre la parole. Il remercie sincèrement ses collègues de l'ICOMOS du monde entier.</p> <p>Toshiyuki Kono invite les participants à se joindre à une salve d'applaudissements pour féliciter le lauréat.</p>			
9	<p><b>Attribution de la qualité de membre honoraire</b></p> <p><i>(Résolution 21GA 2023/23 Attribution de la qualité de membre honoraire – votée par acclamation)</i></p>	<p>Le titre de membre honoraire de l'ICOMOS est conféré par l'Assemblée générale, sur proposition d'un Comité national, à des personnes qui ont rendu des services éminents dans les domaines de la conservation, de la restauration et de la présentation/interprétation du patrimoine culturel. Souvent, ces propositions sont accompagnées d'autres lettres de soutien de membres de l'ICOMOS, de Comités scientifiques ou d'autres Comités nationaux dans les régions où les membres ont apporté des contributions significatives.</p> <p>Au nom du Jury de sélection, Toshiyuki Kono est heureux d'annoncer les onze membres qui ont été nommés membres honoraires de l'ICOMOS pour leurs éminents services en faveur de la préservation des monuments et des sites :</p> <p>Dora Monteiro e Silva de Alcântara (Brésil)          Salvador Diaz Berrio posthumously (Mexique)          Zhang Jie (Chine)          Gideon Koren (Israël)          William Logan (Australie)          Richard Mackay (Australie)          Bente Mathisen (Norvège)          Yukio Nishimura (Japon)          Leonid Prybeha (Ukraine)          Grellan Rourke (Irlande)          Yolanda Santaella Lopez (Mexique)</p> <p>Toshiyuki Kono invite les participants à se joindre à une salve d'applaudissements pour féliciter les membres honoraires.</p>	Statuts art 5a4 et 9d8 Règl. Int. art 23		
	<b>Présentations</b>				
	Présentation de l'œuvre d'art par DD.DD à l'ICOMOS	<p>Tracy Ireland invite Marie-Laure Lavenir, directrice générale de l'ICOMOS, et Dakota Dickson (DD.DD), artiste.</p> <p>DD.DD exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à la création de cette œuvre, en précisant qu'elle a invité les délégués à imprimer leur main sur le drapeau aborigène australien.</p> <p>Marie-Laure Lavenir est honorée d'accepter l'œuvre d'art offerte par DD.DD. Elle servira de souvenir précieux de l'exploration collective de la culture aborigène en Australie et sera exposée au Secrétariat international pour que les visiteurs puissent l'apprécier.</p>			
	Présentation de la Pièce commémorative du Patrimoine	Tracy Ireland invite Richard Mackay AM à présenter Adonis Cox, représentant de la Monnaie royale australienne.			

	mondial par la Monnaie royale australienne à l'ICOMOS	La pièce commémorative représentant les 20 sites australiens du patrimoine mondial a été produite par la Monnaie royale australienne en collaboration avec l'ICOMOS Australie pour marquer la visite des délégués de l'ICOMOS lors de la 21 <sup>ème</sup> Assemblée générale.  Adonis Cox présente une pièce commémorative à Teresa Patricio.			
<b>10</b>	<b>Clôture</b>				
10-1	Discours du Président de l'ICOMOS nouvellement élu et vote de remerciement aux membres sortants du Conseil d'administration	Teresa Patricio, Présidente de l'ICOMOS, remercie tous les membres de l'avoir réélue à ce poste de grande responsabilité. Elle est consciente de la tâche qui l'attend et s'efforcera de travailler dans un esprit collaboratif avec toute la nouvelle équipe du Conseil d'administration qui vient d'être élue.			
10-2	L'Assemblée générale annuelle 2024 et invitation à la 22 <sup>e</sup> Assemblée générale 2026 en Malaisie	Tracy Ireland donne la parole à Ar. Tiong Kian Boon, Président d'ICOMOS Malaisie.  Ar. Tiong Kian Boon invite tous les membres de l'ICOMOS à la 22 <sup>e</sup> Assemblée Générale en Malaisie en 2026. Une vidéo préparée par ICOMOS Malaisie est jouée et est disponible <a href="#">ici</a> .  Tracy Ireland donne la parole à Teresa Patricio. Elle informe que la candidature d'ICOMOS Mexique pour accueillir l'Assemblée générale annuelle en 2024 a été officiellement retirée en raison de problèmes de sécurité dans le pays. Le Bureau de l'ICOMOS a tendu la main à divers Comités nationaux de la région, et deux d'entre eux se sont manifestés : ICOMOS Brésil et ICOMOS USA. Les deux comités nationaux travailleront à affiner leurs propositions pour les soumettre au conseil d'administration d'ici la fin de l'année 2023.  Elle souligne également qu'une situation comparable pourrait se produire en 2025, concernant l'Assemblée Générale Annuelle accueillie au Kenya, où il n'y a pas de Comité National existant, ou par l'ICOMOS Jordanie. Une décision finale à ce sujet sera communiquée aux membres au début de l'année 2024.  Teresa exprime sa gratitude aux membres pour leur compréhension dans ces circonstances.			
	Présentation par EarthCheck – Stuart Moore	Tracy Ireland invite Stuart Moore d'EarthCheck sur scène.  Stuart Moore explique que l'ICOMOS a travaillé avec EarthCheck pour aider à mesurer, gérer et compenser les principaux impacts environnementaux associés à l'AG2023 et mettre en place un cadre de durabilité pour l'événement.  Le processus EventCheck comprend la collecte de données et l'empreinte carbone et est aligné sur la norme internationale ISO 2021 "Système de gestion de la durabilité des événements".  Stuart Moore mentionne des partenaires clés : l'ICC Sydney, qui est un centre de convention EarthCheck certifié argent, et ReForest, qui est un programme de restauration de l'habitat.			
	Comment l'AG2023 a été réalisée	Tracy Ireland donne la parole à Richard Mackay AM.			

		<p>Richard Mackay AM souligne que Sydney, bien qu'étant une destination splendide, présente des défis en tant que lieu d'événement en raison de ses coûts de déplacement élevés, de son empreinte carbone et de ses dépenses globales. En 2016, Australie ICOMOS a pris la décision stratégique de collaborer avec les gouvernements nationaux et d'État, ce qui a nécessité d'élever l'ampleur et l'élégance de l'événement au-delà de ses exigences de base afin d'attirer l'attention et de laisser une impression durable.</p> <p>Il remercie tous ceux qui ont rendu l'événement possible et en ont fait un succès : les centaines de bénévoles d'Australie ICOMOS, le Sydney Harbour Federation Trust, la ville de Sydney, Placemaking NSW, le National Parks and Wildlife Service, les Museums of History of NSW, Luna Park, l'ICC Sydney et Arinex, entre autres.</p>			
10-3	Vote de remerciements aux organisateurs, officiers et participants de l'AG	<p><b>La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b><u>Remercie</u></b></p> <p><b>Tous ceux qui ont contribué et donné de leur temps</b> pour faire de cette Assemblée générale de l'ICOMOS un succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les Comités et Officiers de l'Assemblée Générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Président de l'Assemblée générale :</b> Prof. Tracy Ireland (Présidente d'Australie ICOMOS)</li> <li>● <b>Vice-Présidents de l'Assemblée générale :</b> Ar Tiong Kian Boon (ICOMOS Malaisie) Luna Rajab (ICOMOS Syrie) Bély Hermann Niangao (ICOMOS Burkina Faso)</li> <li>● <b>Secrétaire général de l'Assemblée générale :</b> Mario Santana Quintero (ICOMOS Canada)</li> <li>● <b>Rapporteurs de l'Assemblée générale :</b> Marianne Lehtimäki (ICOMOS Finlande) Délie Ronsin-Quéchon (Secrétariat international de l'ICOMOS) ;</li> </ul> </li> <li>○ <b>Le Comité de vérification des pouvoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Ulrike Herbig (ICOMOS Autriche) – Président</li> <li>● Alice Biada (ICOMOS Cameroun)</li> <li>● Luis Enrique Flores Bravo (ICOMOS Pérou)</li> <li>● Yeo Kang Shua (ICOMOS Singapour)</li> <li>● Pamela Jerome (ex-officio, trésorière de l'ICOMOS)</li> </ul> </li> <li>○ <b>Le Comité des élections</b></li> </ul>			

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs Scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)</li> <li>• Assistants Scrutateurs : Toshiyuki Kono (ICOMOS Japon/ICLAFI), Jean-Paul Lawson (Bénin), Verónica Heras (Equateur) et Gai Jorayev (ICOMOS Royaume-Uni).</li> <li>○ <b>Le Comité des résolutions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gráinne Shaffrey (ICOMOS Irlande) – Président</li> <li>• Ohnmar Myo (Myanmar)</li> <li>• Marcela Clot (ICOMOS Argentine)</li> <li>• Adnan Abbas Adas (ICOMOS Arabie Saoudite)</li> <li>• Aliyu Abdu Lass (ICOMOS Nigeria)</li> <li>• Eve Wertheimer (ICOMOS Canada)</li> <li>• Yoloxochitl Lucio (ICOMOS Mexique, EPWG);</li> </ul> </li> <li>○ <b>Le Comité des candidatures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mario Santana Quintero (ICOMOS Canada) – Président</li> <li>• Kirst Kovanen (ICOMOS Finlande)</li> <li>• Silvia Arroyo Duarte (ICOMOS Panama)</li> <li>• Lassinan Traore (ICOMOS Côte d'Ivoire)</li> <li>• Fauzia Qureshi (ICOMOS Pakistan)</li> <li>• Hossam Mahdi (CIAV)</li> <li>• Süheyla Koç (EPWG);</li> </ul> </li> <li>○ <b>Le Comité des aides financières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grellan Rourke (ICOMOS Irlande) – Président</li> <li>• Mario Santana Quintero (ICOMOS Canada)</li> <li>• Pamela Jerome (ICOMOS-USA)</li> <li>• Pamela Dziwulska (ICOMOS Nouvelle Zélande)</li> <li>• Laura Robinson (ICOMOS Afrique du Sud) ;</li> </ul> </li> <li>○ <b>Le Jury du Prix Gazzola et Membres Honoraires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toshiyuki Kono (ICOMOS Japon) – Président</li> <li>• Amund Sinding Larsen (ICOMOS Norvège)</li> <li>• Lassana Cisse (ICOMOS Mali)</li> <li>• Alfredo Conti (ICOMOS Argentine)</li> <li>• Patricia O'Donnell (ICOMOS-USA, IFLA) ;</li> </ul> </li> <li>○ <b>Les partenaires stratégiques de l'AG2023 de l'ICOMOS y compris :</b></li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement du Commonwealth d'Australie</li> <li>• Le gouvernement de l'État de NGS</li> <li>• La Ville de Sydney</li> <li>• Metropolitan Local Aboriginal Land Council</li> <li>• Sydney Opera House</li> <li>• Sydney Harbour Federation Trust</li> <li>• Le NSW Parks Service</li> <li>• Placemaking NSW</li> <li>• Transport for NSW</li> <li>• Luna Park Sydney</li> <li>• Sydney Water</li> <li>• ICC Sydney</li> <li>• Arinex – les organisateurs de la conférence ;</li> </ul> <p>○ <b>Les entreprises mécènes de l'AG2023 de l'ICOMOS y compris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Art of Multimedia</li> <li>• EarthCheck</li> <li>• Extent Heritage</li> <li>• GML Heritage</li> <li>• Lovell Chen</li> </ul> <p>Et bien d'autres entreprises mécènes dont le soutien a rendu possible l'AG2023</p> <p>○ <b>ICOMOS Australie</b> pour leur travail acharné et leur soutien dans l'organisation de cette Assemblée générale - notamment la présidente Tracy Ireland, l'organisateur de l'AG2023 Richard Mackay, l'organisateur adjoint Duncan Marshall, la présidente du Comité d'organisation Helen Lardner, l'organisatrice du Youth Forum Michelle Bashta, le membre du Conseil d'administration de l'ICOMOS Peter Phillips, et les co-organisateur du Symposium scientifique Steve Brown et Ona Vileikis, ainsi que les nombreux membres de l'ICOMOS à travers l'Australie et à l'étranger qui ont contribué aux comités et aux groupes de travail, accueilli des événements et aidé à la réalisation de l'AG2023 ;</p> <p>○ <b>La société Euro-Vote</b> pour leur accompagnement fiable et diligent de nos processus de vote ;</p> <p>○ <b>Le Secrétariat international de l'ICOMOS</b> – Gaia Jungeblodt, Jessica Khan et Gabriel Losada, Marie-Laure Lavenir, Yuna Mathan, Délie Ronsin-Quechon pour leur remarquable travail dans l'organisation de cette Assemblée générale ;</p>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Tous les membres de l'ICOMOS qui ont participé</b> en personne à Sydney et au processus de vote en ligne et les sessions hybrides – pour assurer la continuité statutaire de notre organisation.</li> </ul>			
	<b>Ajournement de la Session plénière 2 de l'Assemblée générale</b>	Tracy Ireland déclare close la dernière session plénière. La 21ème Assemblée générale est close.			

BROUILLON

## Annexe A – Élection des Président, Secrétaire général et Trésorier

La plateforme de vote 2 était ouverte 24h du jeudi 31 août à 12h Sydney (AEST) / 4h Paris (CEST) au vendredi 1er septembre à 12h Sydney (AEST) / 4h Paris (CEST).

593 votes sur 999 votes possibles ont été exprimés, soit une participation de 58,77 % - avec le résultat suivant. Chacun des candidats ayant reçu la majorité des votes exprimés pour son poste est élu pour servir en tant que Président, Secrétaire général et Trésorier de l'ICOMOS pour le mandat 2023-2026.

<b>Élection du Président de l'ICOMOS</b>	<b>Nombre de voix</b>
PATRICIO, Teresa (Belgique)	542
<b>Élection du Secrétaire général de l'ICOMOS</b>	<b>Nombre de voix</b>
BUISMAN, Jurn (Pays-Bas)	485
<b>Élection du Trésorier de l'ICOMOS</b>	<b>Nombre de voix</b>
VON PLANTA, Cyrill (Autriche)	535

## Annexe B – Élection des Président, Secrétaire général et Trésorier

La plateforme de vote 4 était ouverte 24h du mardi 5 septembre à 12h00 Sydney (AEST) / 4h00 Paris (CEST) au mercredi 6 septembre à 12h00 Sydney (AEST) / 04:00 Paris (CEST).

631 votes sur 999 votes possibles ont été exprimés, soit une participation de 62,54 % - avec le résultat suivant. Les cinq candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes sont élus pour servir en tant que Vice-président de l'ICOMOS pour le mandat 2023-2026 :

<b>Election of the ICOMOS Vice-Presidents</b>	<b>Number of votes</b>
ALATALU, Riin (Estonia)	410
CASTRIOTA, Leonardo (Brazil)	412
CHAIWA, Chilangwa (Zambia)	387
FIRAS, HRH Dana (Jordan)	367
GÜL UNAL, Zeynep (Türkiye)	333
MNINTYRE-TAMWOY, Susan (Australia)	354

La composition finale du Conseil d'administration de l'ICOMOS est donc la suivante :

**Président**

Teresa Patricio (Belgique)

**Secrétaire général**

Jurn Buisman (Pays-Bas)

**Trésorier**

Cyrrill Von Planta (Autriche)

**Vice-présidents**

Riin Alatalu (Estonie)

Leonardo Castriota (Brésil)

Chilangwa Chaiwa (Zambie)

SAR Dana Firas (Jordanie)

Susan McIntyre-Tamwoy (Australie)

**Membres du Conseil d'administration**

Olufemi Adetunji (Nigeria)

Adriana Careaga (Uruguay)

Doo-Won Cho (République de Corée)

Andreas Georgopoulos (Grèce)

Zeynep Gül Ünal (Turquie)

Marianne Knutsen (Norvège)

Celia Martínez Yáñez (Espagne)

Takeyuki Okubo (Japon)

Mariana Pereira (Portugal)

Nupur Prothi (Inde)

Monica Rhodes (Etats-Unis d'Amérique)

Grainne Shaffrey (Irlande)



## Annexe C – Rapport du Comité des résolutions sur les résolutions adoptées

631 voix sur 999 votes possibles ont été exprimées, soit une participation de 62,54 % - avec le résultat suivant - les comptes et le budget ont été approuvés, et toutes les résolutions ont été adoptées.

<b><u>Vote on the Resolutions of the 21st General Assembly / Vote sur les résolutions de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale</u></b>	<b><u>For / Pour</u></b>	<b><u>Against / Contre</u></b>	<b><u>Abstention</u></b>
<b><u>Resolution 21GA 2023/7 – Approval of the 2022 accounts and discharge of the Board and Treasurer from liabilities</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/7 – Approbation des comptes 2022 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et de la Trésorière</u></b>	549	4	78
<b><u>Resolution 21GA 2023/8 – General programme and budgetary guidelines for 2024-2026</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/8 – Plan d'action et orientations budgétaires pour 2024-2026</u></b>	543	9	79
<b><u>Resolution 21GA 2023/9 – Approval of the 2024 budget</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/9 – Approbation du budget 2024</u></b>	532	4	95
<b><u>Resolution 21GA 2023/10 – Appointment of the Credentials Committee of the 2024 Annual General Assembly</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/10 – Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2024</u></b>	558	4	69

<b><u>Vote on the Resolutions of the 21st General Assembly / Vote sur les résolutions de la 21e Assemblée générale</u></b>	<b><u>For / Pour</u></b>	<b><u>Against / Contre</u></b>	<b><u>Abstention</u></b>
<b><u>Resolution 21GA 2023/11 – Appointment of the Head Tellers of the 2024 Annual General Assembly</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/11 – Nomination des Scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle 2024</u></b>	553	3	75
<b><u>Resolution 21GA 2023/12 – Amendments to the Rules of Procedure</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/12 – Amendements au Règlement intérieur</u></b>	507	23	101
<b><u>Resolution 21GA 2023/13 – Amendments to Article 121 of the Rules of Procedure</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/13 – Amendements à l'article 121 du Règlement Intérieur</u></b>	511	15	105
<b><u>Resolution 21GA 2023/14 – Renewal of the External Auditors</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/14 – Renouvellement des Commissaires aux comptes</u></b>	537	6	88
<b><u>Resolution 21GA 2023/15 – Climate Change and Indigenous Heritage</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/15 – Changement climatique et patrimoine autochtone</u></b>	584	6	41
<b><u>Resolution 21GA 2023/16 – Cultural Dimensions of the SDGs</u></b> <b><u>Résolution 21GA 2023/16 – Dimensions culturelles des ODD</u></b>	579	5	47

<b>Vote on the Resolutions of the 21st General Assembly / Vote sur les résolutions de la 21e Assemblée générale</b>	<b>For / Pour</b>	<b>Against / Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Resolution 21GA 2023/17 – Implementation of a Human Rights Based Approach in Cultural Heritage Management</b> <b>Résolution 21GA 2023/17 – Mise en oeuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans la gestion du patrimoine culturel</b>	575	6	50
<b>Resolution 21GA 2023/18 – Recognizing Indigenous Peoples' Values and Interconnections between Culture and Nature in the OUV of World Heritage Sites</b> <b>Résolution 21GA 2023/18 – Reconnaître les valeurs des Peuples Autochtones et les interconnexions entre culture et nature dans la VUE des sites du Patrimoine mondial</b>	577	5	49
<b>Resolution 21GA 2023/19 – Proposal to Review the Current Membership Fee Structures to Provide an Equitable and Sustainable System</b> <b>Résolution 21GA 2023/19 – Proposition de révision de la structure actuelle des cotisations des membres afin de mettre en place une structure équitable et durable</b>	514	59	58
<b>Resolution 21GA 2023/20 – Gender Diversity in ICOMOS</b> <b>Résolution 21GA 2023/20 – Diversité des genres au sein de l'ICOMOS</b>	508	40	83
<b>Resolution 21GA 2023/21 – Indigenous People's Inclusion throughout ICOMOS</b> <b>Résolution 21GA 2023/21 – Inclusion des Peuples Autochtones au sein de l'ICOMOS</b>	566	12	53

<sup>ii</sup> *Indigenous* » [autochtone] est le nom employé par la DNUDPA. D'autres termes, tels que « Peuple premier », Peuples originaires (*pueblos originarios* en espagnol), Peuples Autochtones, sont également adoptés.

<sup>ii</sup> Adopté par la Conférence des Parties de la Convention sur la biodiversité, lors de sa quinzième rencontre. (Montréal, Canada, le 18 décembre 2022). **Target 22** : assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et respectant l'égalité des sexes, des populations autochtones et des communautés locales à la prise de décision, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité et également par des jeunes filles, des femmes, des enfants et des jeunes et des personnes handicapées et aussi assurer l'entière protection des défenseurs des droits de l'homme dans le domaine de l'environnement.

<sup>ii</sup> La Conférence des Parties a renouvelé son engagement à se joindre au Programme de Travail sur les liens entre la diversité biologique et celle culturelle, à sa quinzième rencontre Montréal, Canada, le 18 décembre 2022).